

PLAN STRATEGIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE

2018-2022

VERSION DEFINITIVE

2018

Message du Ministre

Mesdames et Messieurs,

L'intégration régionale figure en bonne place dans la Constitution ivoirienne qui est la Loi fondamentale régissant la vie de toute société moderne bien organisée. D'ailleurs, le Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a notamment consacré le 5^{ème} Pilier du Plan National de Développement, PND 2016-2020, à l'intégration régionale et à la coopération internationale.

En effet, l'Afrique doit constituer un pôle de croissance mondial à part entière pour renforcer sa résistance face aux chocs extérieurs. Notre pays a bien compris la nécessité de relever ce défi. Pourtant, au cours des dernières années, l'Afrique a connu une croissance économique soutenue (5,4% entre 2015 et 2017), qui toutefois, ne s'est traduite que par un léger renforcement de la compétitivité. Cette croissance n'a que faiblement contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens africains. Des faiblesses subsistent tant dans la qualité des institutions, des infrastructures, des politiques macroéconomiques et de l'éducation que dans l'adoption de nouvelles technologies.

Et, de grandes différences existent entre les économies africaines, notamment entre les mieux classées et les plus faibles.

Du fait de l'accent mis sur les industries fortement capitalistiques axées sur des produits de base, l'Afrique n'a connu qu'une transformation économique limitée, accompagnée d'investissements minimes dans les secteurs manufacturiers, agricoles et des services.

En raison de ces limitations, la création d'emplois et le développement des marchés et des institutions, nécessaires pour aider les jeunes à se bâtir un avenir meilleur, ont pris du retard. Selon la Banque mondiale, les jeunes représentent 60% de l'ensemble des chômeurs africains en 2017.

La gestion des espaces communs partagés demeure de véritables sources de préoccupations. Une vision concertée et prospective de l'intégration régionale apparaît comme un important levier de développement durable. Bien que les avantages liés à l'intégration régionale soient désormais bien connus et qu'un grand nombre de cadres juridiques aient été mis en place, le plus grand défi consiste à définir les moyens d'avancer ensemble. L'harmonisation des normes et des règlements, le renforcement des capacités des ressources humaines et la mobilisation des dirigeants ainsi que leur volonté politique figurent parmi les principaux écueils à surmonter.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'extérieur qui a la lourde et exaltante responsabilité de conduire la politique du Gouvernement ivoirien ambitionne mettre à sa disposition un Plan Stratégique de l'Intégration pour la période 2018–2022 en vue d'affiner sa vision de l'intégration régionale et réunir les moyens d'être un modèle.

L'élaboration du PSI 2018-2022 a été un processus de longue haleine. Je tiens à adresser mes vifs remerciements à toutes ces personnes qui de près ou de loin, ont contribué à son élaboration, son enrichissement et sa finalisation.

Ally COULIBALY

Carte administrative de la République de Côte d'Ivoire



TABLE DES MATIERES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| TABLE DES MATIERES..... | 5 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 8 |
| LISTE DES GRAPHIQUES..... | 9 |
| LISTE DES CARTES..... | 9 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 10 |
| INTRODUCTION..... | 11 |
| I. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE..... | 13 |
| 1.1 Aperçu général de l'intégration régionale..... | 13 |
| 1.1.1 L'intégration en Afrique..... | 13 |
| 1.1.2 L'Afrique et le Monde..... | 19 |
| 1.2 Intégration régionale et évolution socio-économique..... | 20 |
| 1.2.1 Zone de Libre Echange Continentale Africaine..... | 20 |
| 1.2.2 Union douanière..... | 21 |
| 1.2.3 Marché Commun..... | 22 |
| 1.2.4 Union économique..... | 24 |
| 1.2.5 Union Monétaire et Financière..... | 27 |
| 1.2.6 Union politique..... | 29 |
| 1.3 Principaux dossiers des Organisations d'intégration et plans stratégiques régionaux..... | 29 |
| 1.3.1 Programme de Développement des Infrastructures en Afrique..... | 30 |
| 1.3.2 Agenda 2063..... | 31 |
| 1.3.3 Présentations de quelques plans stratégiques régionaux..... | 32 |
| 1.3.4 Coopération transfrontalière..... | 42 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| II. LA COTE D’IVOIRE ET L’INTEGRATION REGIONALE..... | 44 |
| 2.1 Présentation de la Côte d’Ivoire | 44 |
| 2.2 Disposition constitutionnelle..... | 45 |
| 2.3 Dispositions institutionnelles et potentialités | 45 |
| 2.3.1 Ministère de l’Intégration Africaine et des Ivoiriens de l’Extérieur..... | 45 |
| 2.3.2 Ministère des Affaires Etrangères | 47 |
| 2.3.3 Ministère de l’Economie et des Finances | 48 |
| 2.3.4 Autres Ministères..... | 48 |
| 2.3.5 Secteur Privé..... | 49 |
| 2.3.6 Partenaires Techniques et financiers..... | 49 |
| 2.4 Coûts de l’intégration régionale..... | 54 |
| 2.5 Avantages de l’intégration régionale..... | 55 |
| 2.5.1 Intégration régionale, financement du développement et flux d’investissement..... | 55 |
| 2.5.2 Intégration régionale et échanges commerciaux | 57 |
| 2.5.3 Avantages sociopolitiques | 61 |
| 2.6 Rôle de la Côte d’Ivoire et opportunités en matière d’intégration | 62 |
| 2.6.1 Rôle et affirmation du leadership de la Côte d’Ivoire..... | 62 |
| 2.6.2 Prospérité économique et influence de la Côte d’Ivoire dans la région | 63 |
| 2.6.3 Intégration des Immigrants dans le tissu national..... | 66 |
| III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L’INTEGRATION REGIONALE | 69 |
| 3.1 Forces..... | 69 |
| 3.2 Faiblesses | 70 |
| 3.3 Opportunités..... | 71 |
| 3.4 Menaces..... | 73 |
| IV. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 76 |

| | |
|---------------------------------------------------|------------------------------------|
| 4.1 Vision | 76 |
| 4.2 Orientations stratégiques | 76 |
| 4.2.1 Principes directeurs | 77 |
| 4.2.2 Objectifs et Axes stratégiques | 77 |
| 4.3 Mesures clés du PSI 2018-2022 | 78 |
| 4.4 Coûts de mise en œuvre du PSI 2018-2022 | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.5 Stratégie de mise en œuvre du PSI | 85 |
| ANNEXES | Erreur ! Signet non défini. |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Nombre d'organisations intergouvernementales (OIG) par pays dans l'espace CEDEAO | 15 |
| Tableau 2 : Domaines d'interventions des OIG en Afrique | 16 |
| Tableau 3 : Evolution des critères de convergence de la Cote d'Ivoire | 26 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des forces, faiblesses, menaces et opportunités | 75 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Organisations intergouvernementales en Afrique..... | 14 |
| Graphique 2: Evolution de la part des échanges intra-communautaires dans les échanges commerciaux de la CEDEAO | 18 |
| Graphique 3 : Evolution des taux de croissance et d'inflation dans l'UEMOA..... | 25 |
| Graphique 4 : Coûts financiers relatif à l'appartenance à certaines organisations d'intégration..... | 54 |
| Graphique 5 : Flux global d'investissement privé selon l'origine sur la période 1996-2010 (milliards de FCFA) | 56 |
| Graphique 6 : Evolution des investissements privés africains par organisation d'intégration régionale sur la période 1996-2010. | 57 |
| Graphique 7 : Solde commercial global sur la période 2000 – 2014..... | 58 |
| Graphique 8 : Evolution des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire selon les organisations d'intégrations sous régionale sur la période 2000 – 2014. | 59 |
| Graphique 9 : Solde commercial (2000-2014) et flux d'investissement (1996-2010) avec les pays voisins immédiats de la Côte d'Ivoire | 61 |
| Graphique 10 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de l'Afrique de l'ouest et du continent entre 2006 et 2017* | 72 |
| Graphique 11: Répartition du budget en fonctionnement et investissement et par source de financement..... | 85 |

LISTE DES CARTES

| | |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Carte 1 : Carte des conflits en Afrique 1974 - 2003 | 41 |
|-----------------------------------------------------------|----|

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger

ABV : Autorité du Bassin de la Volta

APE : Accord de Partenariat Economique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEN-SAD : Communauté des États sahélo-sahariens

CER : Communautés Economiques Régionales

CILSS : Comité Inter-états de lutte contre la Sécheresse au Sahel

IGAD : Autorité Intergouvernementale pour le Développement

OIG : Organisation Intergouvernementale

PCD : Programme Communautaire de Développement

PIDA : Programme de Développement des Infrastructures en Afrique

PND : Plan National de Développement

PSI : Plan Stratégique de l'Intégration Régionale

SLE : Schéma de Libéralisation des Echanges

TEC : Tarif extérieur Commun

UA : Union Africaine

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UFM : Union du Fleuve Mano

INTRODUCTION

Le processus d'intégration régionale a été, très tôt, perçu comme un axe majeur dans la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Ainsi, vers la fin des années 60 et aux lendemains de l'indépendance, les Autorités ivoiriennes ont engagé le pays sur la voie de l'intégration régionale et africaine à travers le Conseil de l'Entente, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA – actuelle Union Africaine), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Plus récemment, la Côte d'Ivoire a adhéré à d'autres organisations notamment l'Union du Fleuve Mano, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et le Comité Inter-états de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

Toutes ces appartenances à ces organisations régionales indiquent bien l'intérêt de la Côte d'Ivoire pour la question de l'intégration. Cet intérêt est d'autant plus important que le pays s'est doté, à partir de 2004, d'un département ministériel spécialement dédié à l'intégration africaine. En outre, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs de développement pour l'émergence à l'horizon 2020, le gouvernement ivoirien a inscrit « le renforcement de l'intégration régionale et la coopération internationale » parmi les cinq axes majeurs de son Plan National de Développement 2016 – 2020.

Le pilotage de ce processus qui est dévolu au Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur nécessite un cadre cohérent permettant aux acteurs de ce département et l'ensemble des structures étatiques, institutions régionales et partenaires au développement d'avoir une vision partagée et une base pertinente de collaboration. Pour ce faire, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un Plan Stratégique de l'Intégration (PSI 2018 – 2022).

L'approche méthodologique de l'élaboration du PSI 2018-2022 repose sur une démarche participative. Elle a permis la combinaison d'une exploitation de la documentation collectée auprès de l'administration ivoirienne, d'une part et, des entretiens menés auprès des secteurs publics et privés ainsi que des Institutions régionales et internationales, d'autre part.

Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien. L'objectif principal de ces entretiens était de recueillir des informations et les perceptions des acteurs opérant dans le domaine de l'intégration. En effet, ces entretiens ont été nécessaires pour garder la cohérence entre la vision, les résultats stratégiques et les moyens.

Quant à l'exploitation de la documentation existante, elle avait comme objectifs de compléter les informations recueillies lors des entretiens, d'affiner l'analyse pour mieux cerner les défis, menaces, forces et faiblesses en matière d'intégration régionale.

La documentation est composée principalement des décrets portant organisation des ministères, de la note d'orientation de l'élaboration du PSI 2018-2022 rédigée par la Direction Générale de l'Intégration Africaine, des plans stratégiques des organisations d'intégration régionale et africaine et du Plan National de Développement (PND 2016-2020).

Par ailleurs, l'élaboration du PSI 2018-2022 s'est faite en suivant trois principales étapes : (i) l'établissement du bilan-diagnostic, (ii) la définition de la problématique de l'intégration et (iii) la définition de l'orientation stratégique de l'intégration. L'orientation stratégique du PSI 2018-2022 découle du PND 2016-2020 qui constitue le document de référence de toutes les initiatives de développement de la Côte d'Ivoire. En particulier, elle part de l'axe 5 du PND qui vise « **le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale** ». En combinant l'analyse de cet axe du PND, les informations fournies dans la note d'orientation de l'élaboration du PSI, de l'analyse des plans stratégiques des organisations sous régionales et de l'UA et les résultats des entretiens menés auprès des acteurs publics et privés, le rapport dégage le cadre stratégique, la vision et les orientations stratégiques du PSI 2018 – 2022. Cette démarche suit les étapes suivantes :

✓ **L'établissement du bilan- diagnostic**

Le diagnostic a mis en évidence les résultats de l'intégration avec un accent particulier sur l'intégration sous régionale, lesquels ont permis de dégager les atouts et les obstacles qui entravent ou peuvent entraver l'intégration africaine et régionale.

✓ **La définition de la problématique**

Le bilan diagnostic a permis d'identifier les problèmes et contraintes qui entravent l'intégration régionale.

✓ **La définition de la vision et des orientations stratégiques**

Une nouvelle vision de l'intégration a été formulée et constitue la base du processus de planification. Les entretiens avec les acteurs de l'intégration ont aidé à affiner les missions du Ministère, ses objectifs et de préciser ses orientations stratégiques au regard des grands chantiers du Gouvernement.

Encadré 1 : LES AXES STRATEGIQUES DU PND 2016 – 2020

Axe stratégique 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance

Axe stratégique 2 : Accélération du développement du capital humain et du bien être social

Axe stratégique 3 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation

Axe stratégique 4 : Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement

Axe stratégique 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

I. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE

Le passage en revue de l'état des lieux de l'intégration régionale impose de dresser un perçu général du processus d'intégration et de le mettre en relation avec l'évolution socio-économique. Ce chapitre permettra également d'aborder la dynamique de la coopération transfrontalière, les principaux dossiers des organisations économiques régionales et de leurs plans stratégiques respectifs.

1.1 Aperçu général de l'intégration régionale

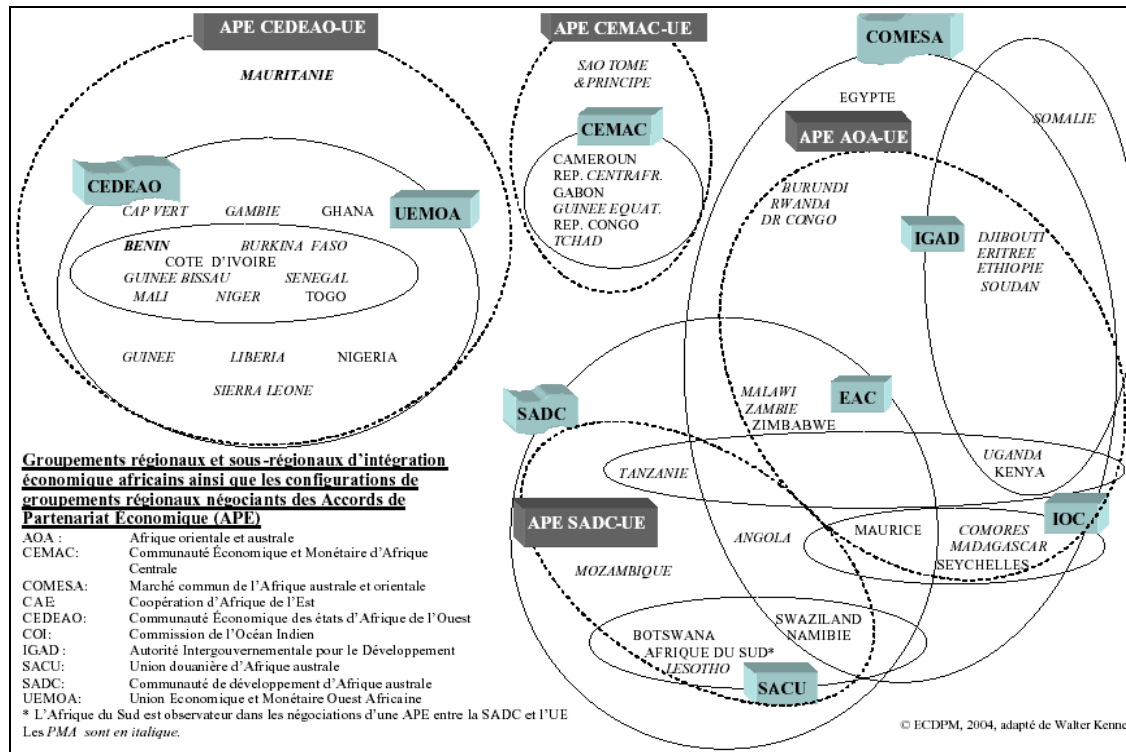
Dans cette section, est mise en relief la situation de l'intégration régionale en Afrique et l'évolution de la coopération internationales.

1.1.1 L'intégration en Afrique

Depuis les années 90, à la faveur d'un nouveau contexte international marqué par la fin de la Guerre froide et l'avènement d'une économie mondialisée, la régionalisation est en vogue sur le continent africain. Les Chefs d'État africains, conscients de l'intérêt de se réunir au sein d'entités économiques plus grandes, ont multiplié leurs efforts pour créer des communautés régionales.

Des organisations régionales qui manquaient de dynamisme depuis des années ont été réveillées et revitalisées par de nouveaux Traités plus ambitieux. Il en est ainsi, par exemple, de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1993. A côté de ces organisations, d'autres ont vu le jour. Il s'agit notamment de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) dans la Corne de l'Afrique en 1996. Il existe en Afrique une floraison d'organisations intergouvernementales en charge de diverses questions et domaines d'intervention, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : Organisations intergouvernementales en Afrique



Source : ECDPM, 2004, adapté de Walker Kennes

Cette floraison d'organisations intergouvernementales a pour principales conséquences la superposition d'organisations sur les mêmes espaces géographiques et la multi-appartenance des pays à divers organismes, comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau 1 : Nombre d'organisations intergouvernementales (OIG) par pays dans l'espace CEDEAO

| Pays | Nombre d'OIG |
|---------------|---------------------|
| Mali | 26 |
| Niger | 26 |
| Burkina Faso | 25 |
| Senegal | 25 |
| Benin | 22 |
| Côte d'Ivoire | 21 |
| Guinée Bissau | 21 |
| Togo | 20 |
| Guinée | 19 |
| Gambie | 15 |
| Cap-Vert | 13 |
| Ghana | 13 |
| Nigéria | 13 |
| Sierra Leone | 13 |
| Libéria | 12 |
| Moyenne | 19 |

Source : Compilation des auteurs

Il apparaît qu'en moyenne, un pays de la CEDEAO est membre de 19 organisations intergouvernementales. Les pays qui sont les plus impliqués dans les OIG sont le Mali et le Niger (26 organisations chacun) suivis par le Burkina Faso et le Sénégal (25 organisations chacun). Quant à la Côte d'Ivoire, elle se retrouve dans 21 OIG.

De même, plusieurs organisations interviennent dans les mêmes domaines d'activités, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 2: Domaines d'interventions des OIG en Afrique

| Domaine d'intervention | Organisations Inter Gouvernementales |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Agriculture et élevage | CIEH, OMVS, ALG, AFRICARICE, CILSS, OMVG, ABN, CCRE |
| Energie et eau | ERERA, ECREEE |
| Transports et communications | ASECNA, CAFAC |
| Monnaie et Finance | BCEAO, FECECE, BOAD, FSA, FAGACE, ABAOA, AMAO, BRVM, GIABA, IMAO, BIDC |
| Éducation et recherche | CAMES, RECTAS, AGRHYMET, INSAH, ACMAD, AFRISTAT, CCDG |
| Santé et jeunesse | OOAS/WAHO, CDJS |
| Intégration | Conseil de l'Entente, UFM, CEDEAO, UEMOA |

Source : Compilation des auteurs.

Les réflexions tendant à placer l'intégration régionale comme levier central pour une Afrique émergente sont de plus en plus récurrentes. L'Union Africaine supervise le processus d'intégration régionale au niveau continental, à travers son Programme de développement durable 2030 et l'Agenda 2063. Dans ce processus, les Communautés Economiques Régionales (CER) ont un rôle fondamental à jouer: huit (08) d'entre elles ont été identifiées par l'UA comme les piliers de l'intégration régionale.

Globalement, l'Afrique est plus intégrée au plan économique qu'au plan politique. La conception de l'intégration africaine repose principalement sur la formation d'ensembles économiques puissants. Ces ensembles ont vocation à réduire les barrières aux échanges commerciaux afin d'accroître les flux de biens et de services au sein des CER et partant sur le continent. L'intégration régionale vise la libéralisation du commerce des biens et des services. Avec un modèle d'intégration largement inspiré de l'expérience européenne, l'intégration est envisagée comme un processus progressif, partant de la création d'une zone de libre-échange à la formation d'une union économique et monétaire.

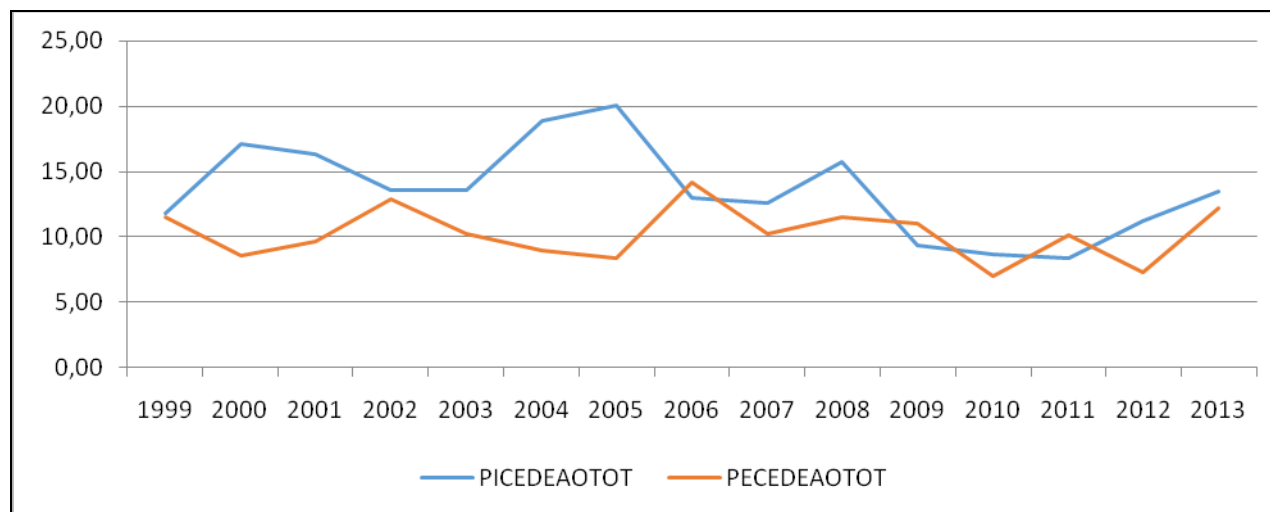
Les organisations régionales poursuivent des objectifs différents, en fonction de la mission qui leur est assignée. Certaines organisations accordent une plus grande attention aux questions politiques alors que d'autres en revanche s'intéressent aux problématiques économiques. La CEDEAO, par exemple, face aux nombreuses crises politiques, a dû répondre par la mise en place de mécanismes innovants de prévention des conflits et de promotion de la bonne gouvernance.

Plusieurs initiatives prometteuses ont été menées depuis le début des années 2000, mais les progrès sont disparates. La Communauté d'Afrique de l'Est est l'organisation régionale la plus avancée, avec un marché commun établi depuis juillet 2010. La CEDEAO accuse un retard avec l'union douanière n'est seulement effective que depuis le 1^{er} janvier 2015. En outre, l'objectif d'avoir une monnaie unique à l'horizon 2020 rencontre quelques obstacles techniques.

En Afrique centrale, l'intégration économique est encore à ses balbutiements. Par contre en Afrique de l'Ouest, des avancées notables ont été enregistrées au titre de la libre circulation des personnes et des biens : la CEDEAO délivre désormais un passeport commun pour faciliter les voyages intra-régionaux. Les États africains progressent aussi dans le sens d'une meilleure coordination de leurs politiques sectorielles (électricité, eau, transports, etc.). Enfin, certaines organisations ont initié des projets majeurs d'infrastructures. On peut citer la construction du port de Lamu au Kenya et la facilitation du commerce et des transports sur le corridor Abidjan-Lagos avec le soutien de la CEDEAO.

Le bilan économique de l'intégration reste mitigé. Le volume du commerce intra-africain a constamment augmenté au cours des vingt dernières années, mais ne représente toujours que 12% du commerce total en Afrique (contre 60% pour l'Union européenne).

Graphique 2: Evolution de la part des échanges intra-communautaires dans les échanges commerciaux de la CEDEAO



Source : Calcul des auteurs à partir des données de la Commission de la CEDEAO ; PICEDEAOTOT : Part des importations intra-CEDEAO dans les importations totales de la communauté ; PECEDEAOTOT : Part des exportations vers la CEDEAO dans les exportations totales de la Communauté

Au sein de la CEDEAO, les exportations intracommunautaires rapportées aux exportations totales de la communauté ne représentent en moyenne que 10,27% par an sur la période 1999 – 2013, contre 13,59% pour les importations. Ces chiffres, qui demeurent modestes au regard d'autres régions du monde, connaissent une tendance à la baisse depuis 2005-2006. Tendance à la baisse imputable, au manque d'infrastructures, à la lourdeur des procédures administratives et aux contrôles aux frontières ainsi qu'à la corruption.

La CEDEAO s'est ainsi distinguée par son dynamisme et ses prises de positions face aux actes de déstabilisations (conflits armés, coups d'État, etc.) en Afrique de l'Ouest. Elle fait régulièrement appel à des hautes personnalités ouest-africaines pour des missions de médiation et dispose même d'une composante militaire (ECOMOG, devenue Force en attente), qu'elle a déployé au Libéria et en Sierra Leone dans les années 1990 et plus récemment au Mali.

Au fil des interventions, les communautés régionales et l'Union Africaine ont progressivement rompu avec la norme de non-ingérence qui régissait les relations entre États africains depuis les indépendances. Les organisations régionales invitent constamment les États à l'application des règles communautaires et nationales. La CEDEAO ou la SADC n'a pas hésité à brandir la menace de sanctions contre les juntas militaires au Mali, en Guinée ou à Madagascar. Des textes régionaux, comme le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie

et la bonne gouvernance, contribuent également à diffuser un ensemble de normes, qui délimitent les contours de l'acceptable et orientent l'exercice du pouvoir.

Si l'idéal panafricain continue d'avoir un appel certain, il peine à se manifester dans la configuration actuelle des organisations régionales, construites sans engouement populaire. Aucune organisation régionale n'est aujourd'hui le vecteur d'un projet populaire d'union politique africaine, puisqu'elles se focalisent en premier lieu sur l'intégration économique. Le régionalisme en Afrique souffre également d'une insuffisance de personnalités d'envergure régionale, capables de donner corps et voix au projet d'intégration. Les organisations régionales ont pris conscience de la nécessité d'impliquer les populations dans leurs stratégies d'intégration et de développement. Aussi, tentent-elles de se rapprocher des citoyens en adoptant un message plus inclusif. La Vision 2020 de la CEDEAO prévoit ainsi de faire évoluer l'organisation en une «CEDEAO des peuples».

Au-delà des initiatives d'intégration formelles, la régionalisation informelle est une réalité trop souvent négligée. Les échanges transfrontaliers informels jouent un rôle majeur et sont porteurs d'une régionalisation « par le bas ». Qu'il s'agisse de la région des Grands Lacs ou de la frontière Niger/Nigeria/Bénin, ces flux informels de marchandises, d'hommes et de capitaux créent des bassins économiques intégrés et donnent naissance à des micro-régionalismes transfrontaliers. Les organisations régionales doivent reconnaître cette régionalisation par le bas et lui faire une place dans leurs stratégies d'intégration. Sa prise en compte est la clé d'une régionalisation inclusive, productrice de richesses et de sécurité.

1.1.2 L'Afrique et le Monde

L'Afrique, dans la quête de son développement, est très active sur la scène internationale. L'Union Africaine (UA) entretient des rapports privilégiés et traditionnels avec l'ONU dans plusieurs domaines, notamment, celui du maintien de la paix. Ces relations s'étendent aux organisations spécialisées telles que le PNUD, le PAM, l'UNESCO, l'OIM, etc. En plus de ces concertations avec l'ensemble du système des Nations Unies, l'on ne peut pas passer sous silence celles anciennes avec l'Union Européenne (UE). Depuis les définites OUA et CEE, les continents européen et africain unissent leurs efforts pour le développement de l'Afrique. Plusieurs projets et programmes ont été initiés dans ce sens, à l'image de l'accord de Cotonou ou encore les Accords de Partenariat Economiques (APE), constituent un nouveau cadre qui va régir les relations commerciales entre les pays des deux continents.

L'Afrique a également ouvert de nouveaux pôles de développement avec d'autres puissances. Ainsi, il est organisé, depuis quelques années, une rencontre au Sommet entre l'Afrique et le Japon dénommée TICAD. C'est une initiative du Japon qui a pour objectif de soutenir le partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et notamment avec les pays d'Asie. Cette rencontre au Sommet est un cadre de réflexion par excellence sur tous les sujets pouvant conduire au développement des pays africains. Ces initiatives s'observent aussi avec la Chine et l'Inde.

L'adoption du principe de libre-échange a permis d'accroître l'interdépendance entre les Etats. Cette évolution du monde nécessite de nouveaux modes de régulation avec l'apparition des zones d'intégration régionales telles que le Marché Commun du Sud (MERCOSUR), l'Accord de Libre-échange Nord-Américain (ALENA) et l'Union Européenne(UE). Avec la multiplication des accords commerciaux régionaux et la signature de l'accord prévoyant la mise en place d'une zone de libre-échange continentale par les pays de l'Afrique rendent confiants que peu de régions et de pays du monde restent à l'écart de la dynamique d'intégration.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine se base sur les visions aux niveaux national et régional qui démontrent un niveau d'ambition élevé des pays africains et montrent clairement la détermination à atteindre le même niveau de développement que les autres régions du monde. Pour atteindre ses objectifs, l'Union africaine a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques tels que: le Partenariat Afrique-Union européenne (JAES - Stratégie conjointe Afrique-UE), le partenariat Afrique-Japon (TICAD - Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique), le Partenariat Afrique-Chine (FOCAC - Forum de coopération Chine-Afrique).

L'Afrique de l'Ouest est la partie du continent qui possède le plus grand nombre d'organisations de coopération régionale. L'on peut bien observer que l'intégration est devenue un enjeu majeur pour le développement. Ainsi la vision de la CEDEAO est-elle de : «créer une région sans frontières, pacifique, prospère et cohésive, fondée sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources à travers la création d'opportunités pour le développement durable et la préservation de l'environnement ».

L'ouverture sur le monde est une composante essentielle de la vision à l'horizon 2040 de la Côte d'Ivoire. Elle repose sur le renforcement de la coopération régionale et internationale. Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE) créé en 2004 a pour mission fondamentale la mise en œuvre de la politique ivoirienne en matière d'intégration.

1.2 Intégration régionale et évolution socio-économique

Cette section s'inspire des étapes de l'intégration régionale définies par Balassa (1960). Elle débute par la première étape du processus d'intégration régionale qui est la zone de libre-échange. Les autres étapes successives sont l'Union douanière, le Marché commun, l'Union Economique et l'Union monétaire et financière.

1.2.1 Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Lors de la 18e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue en janvier 2012, la décision a été prise de lancer le projet d'une Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA). L'objectif visé est la création d'une zone de libre-échange à travers la fédération la zone tripartite de libre-échange que sont le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), avec d'autre part la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD).

Lors du dernier sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'UA tenu le 22 mars 2018 à Kigali (Rwanda), 44 pays africains ont signé l'Accord visant à supprimer les barrières douanières pour une intégration économique et commerciale réussie sur le continent. Cet Accord porte sur la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) qui permettra aux Etats de mettre fin à leur balkanisation et de créer un marché unifié allant d'Alger au Cap, de Praia à Djibouti.

Le Nigéria, l'une des locomotives économiques du continent n'a pas encore signé l'Accord portant création de la ZLECAF. D'autres pays dotés d'une politique économique protectionniste à l'instar de l'Algérie ont par contre signé. Les prochains sommets devront permettre d'obtenir la signature des pays restants.

Toutefois, il faut noter que les textes juridiques sur les règles et procédures de règlement des différends au sein de la ZLECA ne sont pas encore prêts. Le protocole de l'Accord portant création étant signé, l'entrée en vigueur est prévue pour septembre 2018. Le temps de permettre aux pays signataires de l'Accord, de le ratifier.

1.2.2 Union douanière

La finalisation du TEC constitue une étape majeure dans la mise en place d'une Union Douanière dans le cadre du programme d'intégration de la CEDEAO. La réussite de l'intégration ouest-africaine dépend de la création d'un Marché Commun à travers la libéralisation du commerce et l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun. Pour rappel, c'était le 15 décembre 2014 à Abuja, au Nigeria, lors de leur 46e session ordinaire que les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont lancé la mise en œuvre du TEC, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Le TEC CEDEAO a été adopté le 12 janvier 2006 par la 22e session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'organisation régionale.

Il est composé d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) basée sur le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) adopté par la Communauté, ainsi que d'un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés. Est introduit dans le tableau, le Droit de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS), le Prélèvement Communautaire (PC) de la CEDEAO, la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et la Taxe Complémentaire de Protection (TCP).

En adoptant le TEC, la CEDEAO a réalisé un pas déterminant vers la création d'une Union Douanière et a affirmé sa volonté de négocier les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne (UE). Ces deux décisions ont été les plus importantes prises. Avec l'adoption du TEC, la CEDEAO constitue désormais un bloc commercial solide, compétitif, capable d'améliorer sa contribution dans les échanges mondiaux et de redynamiser le commerce intracommunautaire.

Le TEC s'appliquera à toutes marchandises provenant de l'extérieur de la région qui entreront sur le territoire douanier de la CEDEAO. Il est assorti de mesures complémentaires de protection relatives à la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et à la Taxe Complémentaire de Protection (TCP), adoptées pour permettre un ajustement progressif de l'application harmonieuse du TEC.

La CEDEAO poursuit les discussions avec l'Union européenne dans l'optique de conclure, dans les meilleurs délais, l'Accord régional de Partenariat Economique. Cet Accord devra être équilibré et profitable aux populations. Dans la mise en œuvre de l'APE, il est prévu un programme d'appui au développement (PAPED) et des coûts d'ajustement fiscaux afin d'assurer un équilibre avec l'offre d'accès au marché.

La CEDEAO a compris l'importance de l'union douanière comme une étape décisive dans le processus de consolidation du Marché Commun. Afin de consolider le marché régional, la CEDEAO s'inscrit dans le respect scrupuleux du Schéma de Libéralisation des Echanges à travers notamment l'application stricte des règles d'origine de la CEDEAO et la poursuite des efforts pour la levée des barrières non tarifaires et la réactivation de la politique industrielle de la Communauté.

1.2.3 Marché Commun

Vivre dans un espace sans frontières où les populations vont et reviennent à leur guise est l'un des piliers centraux du processus d'intégration des Etats. L'effectivité de la libre circulation des personnes facilite l'application des autres composantes du marché commun que sont la libre circulation des biens, des services et des capitaux.

La CEDEAO a fait sienne cette évidence et a adopté depuis 1979 un protocole inter Etats sur la libre circulation des personnes. D'autres textes ont été signés au cours des différents Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour compléter ledit protocole et en fixer les modalités d'application. Un ensemble de huit (08) textes a été édicté à l'effet d'assurer l'effectivité de la libre circulation des personnes. Les uns fixent les dispositions générales relatives aux droits fondamentaux (droit d'entrée, droit de résidence, droit d'établissement), les autres apportent des précisions pour impulser et faciliter l'usage de ces droits. En substance, le calendrier initial prévoyait en quinze (15) années une approche graduée à intervalles de cinq ans, conférant à chaque citoyen et sans réserve, le droit d'entrer, puis le droit de résider, et enfin le droit de s'établir dans tout pays de l'espace communautaire.

Après plus de 42 ans d'existence, la CEDEAO a enregistré d'importants progrès dans la mise en œuvre des chantiers majeurs de l'intégration régionale. Conformément à l'objectif de création d'un marché commun régional, les acquis obtenus portent sur :

- l'adoption et la mise en œuvre de protocoles sur la libre circulation des personnes au sein de la CEDEAO et le droit de résidence et d'établissement, matérialisés notamment par : la suppression de visa entre les Etats depuis 1980 et l'existence d'une identité communautaire (carnet de voyage, passeport CEDEAO) ; l'introduction du certificat de voyage de la CEDEAO ;
- la création d'une Zone de Libre Échange (ZLE) avec la mise en place depuis 1979 d'un Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) ;
- l'entrée en vigueur en janvier 2015 du Tarif Extérieur Commun (TEC-CEDEAO) qui constitue une avancée significative dans la création de l'union douanière.

La CEDEAO et ses États membres sont également engagés dans plusieurs accords commerciaux au plan bilatéral et continental, notamment l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale dont la mise en œuvre devrait engendrer des impacts significatifs sur les économies de la région.

Pour la mise en œuvre du marché commun de l'UEMOA, il a été mis en place un ensemble de dispositifs institutionnels et législatifs. Il s'agit notamment de :

- l'élimination sur les échanges entre les pays membres, des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures d'effet équivalent susceptibles d'affecter lesdites transactions, sous réserve du respect des règles d'origine de l'Union ;
- l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- l'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques ;
- la mise en œuvre des principes de liberté de mouvements des capitaux requis pour le développement du marché financier régional ;
- l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observation.

La réalisation du Marché commun nécessite d'abord une libre circulation des marchandises au sein de l'Union. C'est ainsi que les Etats membres s'abstiennent d'introduire entre eux tous nouveaux droits de douane à l'importation et à l'exportation ainsi que toutes taxes d'effet équivalent et d'augmenter ceux qu'ils appliquent dans leurs relations commerciales mutuelles. Ils s'abstiennent également d'introduire entre eux de nouvelles restrictions quantitatives à l'exportation ou à l'importation ou des mesures équivalent, ainsi que de rendre plus restrictifs les contingents, normes et toutes autres dispositions d'effet équivalent.

Dans ce cadre, des actions concrètes ont été prises par l'Union en vue de permettre la libre circulation des marchandises. C'est ainsi que depuis le 1^{er} juillet 1996 est mis en application un Régime Tarifaire Préférentiel Transitoire des Echanges basé sur un abaissement progressif des barrières tarifaires de l'UEMOA. Il s'agit notamment de la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires entravant les échanges entre les Etats membres de l'Union, de la libre circulation, en toute franchise de droits et taxes d'entrée, de certains produits et du désarmement tarifaire intégral de 100% à partir du 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels originaires agréés.

D'autres mesures ont été aussi prises par l'Union en vue de faciliter la libre circulation des marchandises à savoir l'adoption d'un programme minimum de politiques communes de production et d'échanges, l'adoption d'un programme commun des infrastructures et des transports routiers, l'adoption d'un programme communautaire de construction de postes de contrôle juxtaposés

La réalisation d'un marché commun nécessite ensuite une politique commerciale commune. Cette politique commerciale est définie selon quatre (04) axes qui sont (i) l'établissement d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) qui permet d'éviter les détournements de trafic ; (ii) l'harmonisation des réglementations douanières afin de garantir une application uniforme du TEC ; (iii) le régime de la politique

commerciale à l'égard des pays tiers, notamment en ce qui concerne les pratiques de dumping et le régime de subvention et (iv) le régime applicable aux produits du cru et de l'artisanat.

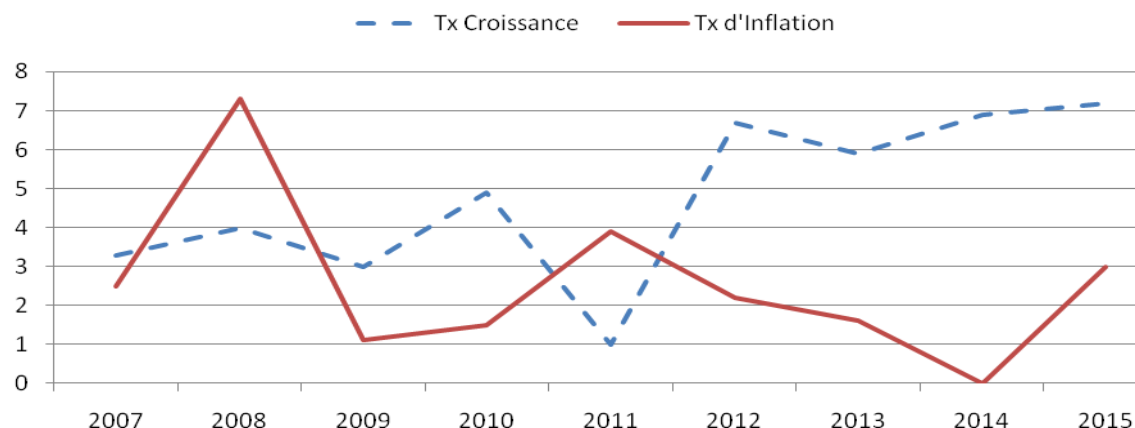
1.2.4 Union économique

Le Rapport annuel 2014 de la Commission de la CEDEAO indique que l'économie mondiale a connu une légère hausse en passant d'un taux de croissance de 3,0 % en 2013 à 3,3% en 2014. Cette hausse résulterait de la croissance des économies émergentes et en développement qui connaissent un taux de croissance de 4,4% en 2014 par rapport à 4,7% en 2013.

Les prévisions de croissance s'annoncent positives avec une activité économique qui progresse de 5,3% en 2014 par rapport à 4,8% en 2013. L'espace CEDEAO continue d'être la Communauté économique régionale (CER) la plus dynamique de l'Afrique avec un taux de croissance de 6,3 % en 2014. Avec un taux de plus de 8,5%, la Côte d'Ivoire enregistre le taux de croissance économique le plus élevé de la région. Quatre autres pays, à savoir la Gambie (7,5%), le Ghana (6,9%), le Mali (6,5%) et le Niger (6,3%) enregistrent des taux de croissance équivalents ou supérieurs au taux de croissance moyen régional de 6,3%.

Les principales sources de croissance sont la forte demande de matières premières de la région, la bonne production agricole et l'augmentation des dépenses publiques d'infrastructures. La flambée épidémique de la maladie à virus Ebola a profondément fragilisé les économies des trois pays les plus durement touchés (Libéria, Sierra Léone, Guinée). Les perspectives de croissance en Guinée, au Libéria et en Sierra-Léone ont été révisées à la baisse : de 4,5% à 0,5% en Guinée, de 5,9% à 2,2% au Liberia et de 11,1% à 4,0% en Sierra-Leone. Les secteurs les plus touchés par l'épidémie sont les secteurs de la santé, de l'agriculture, des mines, des services et de l'éducation.

Graphique 3 : Evolution des taux de croissance et d'inflation dans l'UEMOA



Source : Commission de l'UEMOA (2014)

Selon les statistiques du Rapport de la Commission de l'UEMOA sur la surveillance multilatérale en décembre 2014, l'activité économique en Côte d'Ivoire enregistre un taux de croissance qui se situe au-delà de 8% au cours de ces deux dernières années. Elle est essentiellement portée par le dynamisme des secteurs manufacturiers et des services. Le dynamisme de l'activité industrielle devrait se poursuivre mais à un rythme moindre. En conséquence, le taux de croissance du secteur secondaire serait de 6,1% en 2014 contre 8,8% en 2013. Ce ralentissement proviendrait des branches de l'extraction minière et de l'énergie. La branche Bâtiments et Travaux Publics (BTP) s'accroîtrait de 20,0%, en relation avec la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2013 et l'entame de nouveaux projets publics, notamment la réhabilitation massive de la voirie à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur.

Le contexte socioéconomique est marqué par une faible progression des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 0,3% contre 2,6% en 2013. L'inflation est restée modérée tout au long de l'année 2014 en rapport d'une part, avec le bon niveau de la production vivrière grâce à la politique de développement de l'agriculture vivrière, et d'autre part, avec un meilleur approvisionnement des marchés du fait de l'amélioration de la fluidité routière.

La situation des finances publiques se caractérise par une stabilité relative du déficit global, la forte progression des dépenses comparée aux recettes ayant été compensée par un accroissement des dons. Le déficit global représente environ 2,2% en 2014 comme en 2013.

En matière de convergence, les trois critères de premier rang sont respectés depuis 2014. Il s'agit notamment des critères suivants :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** qui se situerait à – 2,2% au même niveau qu’en 2013 (critère : supérieur ou égal à -3% en 2019);
- **le taux d’inflation annuel moyen** qui s’établirait à 0,3% contre 2,6% en 2013 (critère : inférieur ou égal à 3%) ;
- **le ratio de l’encours de la dette publique totale rapportée au PIB nominal** qui représenterait 45,9% contre 43,3% en 2013 (critère : inférieure à 70%) en 2019).

Par contre, aucun des critères de second rang n’est encore respecté. Ce sont :

- **le ratio de la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales** estimé à 45,9% contre 43,3% en 2013 (critère : inférieur à 35% en 2019) ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 15,3% contre 15,6% en 2013 (critère : supérieur à 20% en 2019).

Au titre des perspectives économiques 2015 – 2019, la Cote d’Ivoire a transmis à la Commission de l’UEMOA son programme pluriannuel de convergence. Les principaux objectifs se présentent comme suit :

- un **taux de croissance du PIB de 8,8%** en 2016 et un taux moyen annuel de 9,2% sur la période 2015 – 2019
- un **taux d’inflation annuel moyen de 2%**
- un **taux de pression fiscal de 17%** en 2019
- une maîtrise des **dépenses publiques totales qui passerait de 23,6% du PIB** en 2015 à 21,3% en 2019 ;
- un **déficit budgétaire global** qui se réduirait progressivement pour ressortir à 1,9% du PIB en 2019.

Tableau 3 : Evolution des critères de convergence de la Cote d’Ivoire

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Critère de 1^{er} rang (en %) | | | | | | | |
| - Solde global/PIB | -1,8 | -4,1 | -3,1 | -2,2 | -2,2 | -3,5 | -4,1 |
| - Taux d’inflation | 1,8 | 4,9 | 1,3 | 2,6 | 0,3 | 2,0 | 0,7 |
| - Encours de la Dette Pub/PIB | 63,6 | 69, | 45,4 | 43,3 | 45,9 | 44,6 | 42,1 |

| Critère de 2nd rang (en %) | | | | | | | |
|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| - Masse sal./Recettes fiscale | 41,5 | 48,2 | 42,2 | 43,1 | 44,3 | 45,8 | 41,8 |
| - Taux de pression fiscale | 15,6 | 12,5 | 16,0 | 15,6 | 15,6 | 15,3 | 15,6 |
| Taux de croissance du PIB (en %) | 2,0 | -4,4 | 10,7 | 9,2 | 9,0 | 10,0 | 8,8 |

Source : Commission de l'UEMOA (2017)

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement ivoirien mettra en œuvre des réformes structurelles et des mesures de politique économique en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie. Sont essentiellement concernés les secteurs agricole, financier et bancaire, l'électricité, les mines et le pétrole, la filière café/cacao, les entreprises publiques, les finances publiques, l'environnement des affaires et l'administration publique.

Dans son Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, la Commission de l'UEMOA estime que l'évaluation du programme 2015 – 2019 de la Côte d'Ivoire présage de bonnes perspectives au plan macroéconomique. La mise en œuvre effective des mesures décrites dans ledit programme permettrait à la Côte d'Ivoire de conforter sa croissance économique. Les objectifs en matière de croissance devraient être atteints.

1.2.5 Union Monétaire et Financière

- **Union Monétaire**

Pour l'intégration économique et monétaire, des efforts ont été déployés en vue de la création d'une zone monétaire unique crédible et durable dans la région, à travers la révision de la feuille de route sur le Programme de Monnaie Unique de la CEDEAO et des critères de convergence macroéconomique ainsi que la rationalisation des fonctions des institutions impliquées.

La CEDEAO a mis en place une « task force » présidentielle composée des Chefs d'Etat du Nigeria, du Niger, de la Côte d'Ivoire et du Ghana pour accélérer la marche en avant vers une seule devise. Une feuille de route a été définie ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. La date de lancement est fixée à 2020. Le principe étant que les pays qui sont prêts pourront démarrer en attendant d'être rejoints par les autres. Dès l'année 2018, un institut monétaire commun à l'espace CEDEAO devrait voir le jour. Il sera chargé de fédérer les institutions existantes et réduire les critères de convergence qui vont passer de 11 à 6 ce qui devrait faciliter l'adoption de la monnaie commune.

- **Bourses régionales**

Dans son Rapport sur le développement en Afrique de 2014, la BAD soutient que les CER africaines s'efforcent de promouvoir les initiatives d'intégration des marchés des capitaux, car elles sont conscientes de l'importance de ces initiatives pour la mobilisation de l'épargne, l'allocation des ressources, la formation de capital et la promotion de marchés des capitaux plus efficaces et résilients dans la région. L'UEMOA et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont créé des Bourses régionales: la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et la Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale (BVMAC).

Le processus d'intégration des marchés des capitaux de la CEDEAO a commencé en janvier 2013 avec l'inauguration du Conseil de l'Intégration des Marchés de Capitaux Ouest-Africain (*West African Capital Markets Integration Council – WACMIC*), et la création d'un Comité Technique chargé d'examiner les règles relatives aux Dépositaires Centraux de Titres (DCT) et de contribuer à l'harmonisation des règles de cotation, de négociation et de règlement ainsi que des cadres juridiques.

La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a lancé un processus d'intégration des différents marchés nationaux dans le cadre de son projet de développement et de régionalisation du secteur financier (*Financial System Development & Regionalisation Project – FSDRP*). Ce processus a pour but d'élargir et d'approfondir les marchés financiers en instaurant un marché financier unique et en développant un vaste éventail de produits et de services financiers.

L'intégration régionale des marchés des capitaux africains est également illustrée par l'apparition de l'inter-cotation des titres. Dans des zones économiques telles que la CEDEAO, on observe une intensification des admissions à la cote, le régime réglementaire de certaines Bourses nationales et supranationales (comme la BRVM, le Nigeria Stock Exchange et le Ghana Stock exchange) autorise les cotations multiples et l'inter-cotation pour les sociétés étrangères.

Au sein de la CEDEAO, le Nigerian Stock Exchange (NSE), le Ghana Stock Exchange (GSE), le Sierra Leone Stock Exchange (SLSE) et la BRVM jouent leur rôle de vecteur intégrateur des marchés financiers, notamment par le biais de l'inscription des titres à plusieurs cotes, et permettent aux opérateurs de négocier directement d'une Bourse à l'autre.

L'intégration passe également par la mise en place de plateformes de collaboration et d'échanges entre les places boursières nationales. Des efforts sont actuellement déployés pour permettre la négociation et les transactions sur les obligations transfrontières.

Le marché obligataire fait partie intégrante du marché des capitaux. Il permet au secteur public et au secteur privé de financer par l'emprunt à long terme des investissements favorables à la croissance. Les marchés obligataires africains ressemblent toutefois aux marchés boursiers du continent en termes de taille et de liquidité. Ces pouvoirs publics ont lancé un certain nombre d'initiatives au niveau national et régional. Ainsi, l'UEMOA cherche à soutenir le développement de son marché obligataire régional en engageant des initiatives et des réformes.

Les pays d'Afrique de l'Ouest se sont endettés en monnaie locale sur la BRVM dans la zone de l'UEMOA, à un coût indépendant de leur note de solvabilité, en raison du développement rapide des emprunts d'État, de l'excès de liquidité dans les banques et d'une pénurie d'opportunités d'investissement dans le secteur privé. Outre les emprunts d'État et les obligations d'entreprise, les organisations de développement régionales (comme la Banque Ouest-Africaine de Développement et la Banque d'Investissement de la CEDEAO) et les institutions de financement du développement hors UEMOA (telles que la Société financière internationale et l'Agence Française de Développement) émettent des obligations régionales.

1.2.6 Union politique

Le processus d'intégration régionale a été, très tôt, perçu comme un axe majeur dans la stratégie de développement des pays africains. Ainsi, les dirigeants des pays ont dès l'aube de l'indépendance, engagé le pays sur la voie de l'intégration africaine à travers notamment le Conseil de l'Entente, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA – actuelle Union Africaine), et un peu plus tard avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA – ancienne CEAO), l'Union du Fleuve Mano (UFM), le Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), etc. Le processus d'intégration s'accompagne le plus souvent de différents types d'institutions. Les unes sont des institutions d'exécution à compétence générale (Commission, Conseil des Ministres), les autres sont des institutions spécialisées. Relativement à cette dernière catégorie, il faut mettre en évidence, les parlements, les cours de justice, les chambres consulaires et les bourses régionales.

Les parlements participent à la démocratisation du processus d'intégration. De par leur existence, les populations prennent une part active à l'avancée de l'intégration. Le parlement de la CEDEAO, le parlement panafricain de l'UA et les autres ont été créés à cet effet. Les cours de justice assurent la soumission au droit du processus d'intégration. Selon les compétences et les pouvoirs des cours de justice, les décisions qu'elles sont amenées à prendre s'imposent aux États. En acceptant cette situation c'est l'abandon réel d'une partie de la souveraineté des États, indispensable à tout processus d'intégration.

Les chambres consulaires et les bourses régionales constituent des organes d'appoint qui jouent un rôle plus qu'important dans la bonne marche de l'intégration. Les chambres consulaires représentent les opérateurs économiques, les organisations professionnelles, etc. quant aux bourses régionales, elles participent aux financements des activités dans les différentes régions.

1.3 Principaux dossiers des Organisations d'intégration et plans stratégiques régionaux

Cette section fait l'inventaire de quelques programmes spécifiques mis en œuvre et donne un aperçu des plans stratégiques adoptés par des organisations régionales.

1.3.1 Programme de Développement des Infrastructures en Afrique

Le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) est un programme continental qui vise à la mise en place d'une vision, des politiques, des stratégies et d'un programme de développement des infrastructures à l'échelle régionale et continentale : transport, énergie, eau, télécommunications et TIC.

Le PIDA a comme mandat de fusionner toutes les initiatives continentales portant sur les infrastructures et l'initiative du plan directeur des infrastructures de l'UA en un seul programme cohérent pour tout le continent ; avec l'objectif de se pencher sur les quatre secteurs clés qui sont le transport, l'énergie, l'eau et les TIC. Le PIDA aura à développer un programme d'investissement dans les infrastructures (court, moyen et long terme). Ce programme est fondé sur des priorités bien définies avec un plan d'action pour son lancement.

La BAD est l'organe d'exécution du PIDA. Ce programme est piloté par la Commission de l'Union Africaine (CUA), le Secrétariat du NEPAD. Les responsabilités de la Banque, en sa capacité d'Organe d'exécution, sont d'assurer la passation des marchés et la gestion financière, technique et administrative du projet.

Le PIDA s'inscrit dans la promotion du développement socio-économique et la réduction de la pauvreté en Afrique grâce à la mise en œuvre des réseaux intégrés d'infrastructures régionales. Des études sectorielles du PIDA constitueront une fondation pour la mise en place d'une vision de développement des infrastructures en Afrique, basée sur des objectifs stratégiques et des politiques sectorielles. L'idée est de prioriser les programmes des investissements régionaux et continentaux (Energie, transport, eau, technologie de l'information et de la communication et télécommunication) à court, moyen et long termes à l'horizon 2030.

Ces études offriront également des recommandations en ce qui concerne les cadres institutionnels et légaux et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre et le suivi des programmes.

Le déficit en infrastructure en Afrique conduit à une croissance des coûts de production et des services, une baisse de la compétitivité des affaires, un impact négatif sur le flux des Investissements Directs Etrangers vers le continent. Tout ceci influence le taux de croissance de l'économie et le développement social sur le continent. Le PIDA a été conçu pour faire face à ce défi en mettant en place une vision commune et un partenariat global afin de développer des infrastructures durables et efficaces avec le but de promouvoir un développement socio-économique et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Les besoins financiers du PIDA sont estimés à 11, 391.527 USD. Ce montant inclus le coût du panel d'experts (financé par DFID), des ateliers sectoriels de consultation au niveau régional (financés par le FSN et l'UE) et la mise en place d'une base de données d'infrastructures (financée par l'UE). Les études sectorielles, à elles seules, coûteront 7, 552.343 USD. Elles sont financées par la Banque à hauteur de 25,6% (1, 933.319 USD); la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) à hauteur de 24,6% (1, 862.224 USD); la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 23,3% (USD 1, 756.800) et le don NEPAD-IPPF à hauteur de 26.5% (2 millions USD).

La gestion du PIDA sera assurée par une importante structure de gouvernance composée d'une équipe de pilotage, dirigée par la Commission de l'Union Africaine. Cette équipe a la responsabilité de préparer un programme d'orientation et assurer sa mise en vigueur. Un comité technique qui sera dirigé par la Banque, aura à assurer le contrôle qualité des résultats et une Equipe de Gestion de Projet, basée dans les locaux de la BAD. Le PIDA sera le document principal d'orientation de l'UA/NEPAD en ce qui concerne les programmations, les politiques et les priorités d'investissement dans le transport, l'énergie, l'eau et les TIC entre 2011 et 2030. Le programme mettra également en place un cadre d'engagement avec les partenaires du développement du continent africain, qui sont disposés à apporter leur soutien aux infrastructures à l'échelle régionale et continentale.

1.3.2 Agenda 2063

L'Agenda 2063 est un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable. Son objectif est de guider le programme d'intégration et de développement du continent dans les décennies à venir. A travers l'Agenda 2063, les Etats membres s'engagent à construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale. C'est une vision qui exprime ce que les africains veulent pour eux-mêmes, pour les générations futures et pour le continent.

L'Agenda 2063 est à la fois une vision et une feuille de route collective qui s'appuie sur les engagements pris par le biais de la Déclaration solennelle du cinquantième Anniversaire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à œuvrer à la réalisation de sept (07) Aspirations :

1. une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme
3. une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit
4. une Afrique pacifique et sécurisée
5. une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, de valeurs et d'une éthique commune
6. une Afrique où le développement est axé sur les populations et sur la réalisation potentielle des femmes et des jeunes
7. une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire solide, unie et influente sur la scène mondiale

Ces Aspirations sont assorties d'un ensemble d'actions. Il s'agit notamment de la réduction de l'extrême pauvreté en une génération d'ici 2025 ; la promotion des compétences par la science, la technologie et l'innovation ; la transformation, la croissance et l'industrialisation des économies ; la modernisation de l'agriculture et des industries agroalimentaires ; la connexion de l'Afrique par le biais d'une infrastructure de classe internationale ; la création d'une zone de libre-échange continentale d'ici 2017 ; le soutien aux jeunes en tant que moteurs de la renaissance de l'Afrique ; l'instauration de la paix en faisant taire les armes en 2020 ; la parité entre les hommes et les femmes d'ici 2020 ; l'introduction d'un passeport africain d'ici 2018 ; le renforcement de la démocratie à travers la bonne gouvernance et les élections ; le renforcement de la voix de l'Afrique dans les négociations internationales ; le renforcement de la mobilisation des ressources nationales.

L'Agenda 2063 se veut à la fois une vision et un plan d'action. C'est un appel à l'action à tous les segments de la société africaine à travailler ensemble pour construire une Afrique prospère et unie, fondée sur des valeurs communes et un destin commun.

A cet égard, dans une Déclaration solennelle lors du 50^{ème} anniversaire OUA/UA, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), tout en reconnaissant les réussites et les défis passés, avaient réaffirmé leur volonté d'accélérer le développement et le progrès technologique du continent. Ils ont également exposé, leur vision et leurs idéaux servant de piliers pour le continent dans un avenir prévisible, qui dans l'Agenda 2063, se traduira par des objectifs concrets. En terme opérationnel, l'Agenda 2063 se décline en plans à court terme (10 ans), à moyen terme (10 à 25 ans) et à long terme (25 à 50 ans).

A l'occasion du Sommet de janvier 2015, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA ont pris note des progrès louables accomplis dans la formulation des projets phares de l'Agenda 2063, énoncés ci-après :

- Réseau intégré de trains à grande vitesse ;
- Grand barrage d'Inga ;
- Marché unique du transport aérien en Afrique ;
- Réseau électronique panafricain ;
- Création d'un Forum consultatif annuel africain ;
- Création de l'Université virtuelle ;
- Libre circulation des personnes et passeport africain ;
- Zone de Libre-Echange Continentale en Afrique ;
- Elaboration d'une stratégie de commercialisation des produits de base ;
- Création d'institutions financières continentales, notamment de la Banque centrale africaine d'ici à 2030.

1.3.3 Présentations de quelques plans stratégiques régionaux

Les plans stratégiques des Organisations Internationales et Régionales (OIR) constituent un engagement mutuel des pays membres dans la conduite des efforts visant l'atteinte des objectifs communs de développement. Ils inspirent la plupart des actions conduites dans les pays membres dans la perspective de l'intégration africaine et sous régionale. Après avoir passé en revue quelques plans stratégiques, cette section tire quelques enseignements de cette analyse. Les Plans stratégiques de quelques organisations d'intégration en Afrique sont présentés.

1.3.3.1 Union Africaine (UA)

L'UA dispose d'un Plan Stratégique qui couvre la période de 2009 à 2012 et d'un Agenda 2063. L'Agenda 2063 a été élaboré pour permettre aux pays d'Afrique d'avoir une croissance inclusive et un développement durable. Il couvre une période de cinquante ans

avec cinq plans décennaux de mise en œuvre. Ce premier plan couvre la période de 2014-2023 et est axé sur les questions pertinentes à la période tout en se conformant aux résultats attendus à la fin de 2063. Partant de la vision collective de l'Union définie comme étant la vision d'une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle, conduite par ses propres citoyens et constituant une force dynamique dans l'arène internationale, des domaines prioritaires ont été définis, notamment :

- la croissance économique inclusive et durable ;
- le développement du capital humain ;
- l'agriculture, l'ajout de valeur et l'agro-industrie ;
- l'industrialisation, la fabrication et l'ajout de valeur aux ressources naturelles ;
- la création d'emplois ;
- la protection sociale ;
- l'émancipation des femmes et l'autonomisation des jeunes ;
- la bonne gouvernance y compris des institutions capables ;
- le développement des infrastructures ;
- la science, la technologie et l'innovation ;
- la paix et la sécurité ;
- la culture, les arts et le sport.

Dans son plan stratégique l'UA a défini quatre (04) piliers stratégiques que sont :

- la paix et la sécurité.
- l'intégration, le développement et la coopération ;
- les valeurs partagées ;
- le renforcement des institutions et des capacités.

De ces piliers, l'UA a défini un certain nombre d'objectifs stratégiques que sont :

- réduire les conflits pour parvenir à la sécurité et à la stabilité sur le continent ;
- veiller à la stabilité et à la sécurité du continent comme condition préalable au développement et à l'intégration de l'Afrique
- promouvoir le développement économique durable ;
- promouvoir le développement social et humain ;
- définir des cadres pour le développement des statistiques et le partage des capacités de recherche et de développement en Afrique ;
- renforcer l'intégration continentale ;
- construire et renforcer la coopération continentale et mondiale ;
- promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ;
- renforcer les capacités permettant à l'Afrique d'intervenir et d'agir dans les questions humanitaires ;

- promouvoir la solidarité interafricaine ;
- promouvoir la renaissance de la culture africaine et la protection du patrimoine culturel africain ;
- promouvoir la participation active et la contribution de tous les segments de la société africaine au développement et à l'intégration de l'Afrique ;
- promouvoir la ratification et la mise en œuvre de tous les instruments juridiques adoptés par la Conférence de l'UA ;
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- renforcer les capacités et améliorer l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la Commission de l'Union africaine ;
- promouvoir les synergies, les liens et les bonnes relations de travail avec tous les organes de l'UA ;
- promouvoir la coopération et la collaboration effectives avec les États membres et les CER ;
- promouvoir les partenariats stratégiques afin de tirer parti des avantages comparatifs.

1.3.3.2 Programme NEPAD

Créé en 2001 et reconnu comme étant le cadre de développement durable et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) du Continent, le Programme du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) nourrit de nouvelle ambition, celle de ne pas se contenter de réduire la pauvreté et ses effets et bâtir plutôt un avenir prospère autour d'un projet commun : la transformation de l'Afrique. A cet effet, après le succès de son premier Plan Stratégique qui a couvert la période de 2010-2013, elle a élaboré un second Plan Stratégique pour la période de 2014-2017.

Tout comme les autres les Plans Stratégiques, il a défini des objectifs stratégiques qui sont les suivants :

- l'intéressement à l'économie politique du développement ;
- le bon niveau de participation pour mieux soutenir les programmes
- la focalisation sur l'impact et la promotion de la réflexion novatrice
- le renforcement des capacités d'exécution et d'innovation pour une meilleure appropriation.

Le NEPAD a été remodelé comme une Agence de Développement de la Commission de l'Union Africaine. En 2013, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA ont confié au Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M Alassane OUATTARA, la mission de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023.

1.3.3.3 CEDEAO

La CEDEAO est une Communauté économique régionale créée en mai 1975. Elle réunit quinze (15) pays après le retrait de la Mauritanie en 2000. Depuis sa création, la Communauté ne cesse de faire face à des défis et menaces. Elle y répond à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Stratégique en adéquation avec les visions et les principes de la région.

Le Plan Stratégique de la CEDEAO (PS-CEDEAO) concerne la période 2011 – 2015. Un nouveau plan directeur 2016 – 2020 est en cours de rédaction.

Les priorités du PS-CEDEAO 2011-2015 ont été bâties sur six piliers stratégiques inspirés des principes fondamentaux de la CEDEAO que sont :

- la paix, la sécurité et la bonne gouvernance
- la concurrence et l'équité
- la coopération, le développement et l'intégration
- l'intégration socioéconomique monétaire
- la capacité institutionnelle
- l'intégration au marché mondial

A partir de ces piliers, six (06) buts prioritaires ont été définis que sont, notamment :

- promouvoir la bonne gouvernance et la justice et améliorer le mécanisme de prévention des conflits,
- promouvoir le développement des infrastructures pour un environnement compétitif des affaires,
- assurer un développement durable et la coopération dans la région,
- consolider l'intégration socio-économique et monétaire,
- renforcer la capacité institutionnelle
- raffermir le mécanisme d'intégration dans le marché mondial.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision 2020, la CEDEAO a élaboré un programme de développement, dénommé Programme Communautaire de Développement (PCD). Il vise à bâtir une union économique régionale compétitive, viable et sécurisée avec une participation plus accrue des populations au processus d'intégration. Plus spécifiquement, le PCD cherche à :

- assurer une participation effective des populations ouest-africaines à l'intégration régionale en vue de leur garantir une meilleure appropriation du processus;
- promouvoir une croissance économique forte, créatrice d'emplois et un développement durable au sein de l'espace CEDEAO;
- mettre en place un espace propice aux affaires, dans un cadre de bonne gouvernance, d'état de droit, de paix et de sécurité ;
- œuvrer à la création à terme d'une Union Économique Régionale compétitive, viable et sécurisée, avec des économies nationales parfaitement intégrées au niveau régional et s'insérant parfaitement dans l'économie mondiale.

1.3.3.4 UEMOA

La commission de l'UEMOA dispose d'un Plan Stratégique (PS-UEMOA) sur la période 2011 – 2020 et d'une Vision 2020. Le PS-UEMOA résulte d'une analyse rigoureuse des forces et faiblesses, opportunités et menaces, identifiées au travers d'enquêtes réalisées auprès des Etats membres, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des fournisseurs de services, etc.

Le PS-UEMOA repose sur cinq (05) axes qui sont notamment :

- un marché commun et prospère ;
- une meilleure performance des Etats membres ;
- une synergie et des partenariats ;
- un meilleur rayonnement et une communication ;
- une performance organisationnelle.

La Vision UEMOA 2020 exprime des idées nouvelles, audacieuses et volontaristes. Elle ambitionne de dessiner le futur de la région, en intégrant des paramètres aussi importants que la sécurité, la démographie, le changement climatique ou la crise financière internationale.

A travers le PS et la Vision, la Commission de l'UEMOA a opté pour la planification stratégique en ciblant les domaines d'actions prioritaires sur lesquelles elle doit davantage orienter ses moyens en vue d'accroître ses performances. Pour relever les défis majeurs de l'Union, la Commission a lancé d'importantes réformes internes. Celles-ci concernent :

- la réorganisation de la Commission afin de la doter d'une administration homogène, performante et innovante, fonctionnant selon les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- le recentrage de ses interventions sur les programmes et projets clés en leur affectant le maximum de ressources pour l'atteinte des résultats stratégiques ;
- le renforcement du dialogue avec les partenaires techniques et financiers à travers l'instauration d'un mécanisme de concertation permanent ;
- l'institution d'une revue annuelle destinée à assurer un suivi plus rapproché de l'état de mise en œuvre des réformes, des politiques, des programmes et des projets dans les États membres.

1.3.3.5 Union du Fleuve Mano (UFM)

Les quatre (04) pays de l'Union du Fleuve Mano (UFM), à savoir la Guinée, la Sierra Léone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, ont décidé avec la paix retrouvée de revenir désormais à la mission initiale de l'Union, celle d'intégrer les populations de pays membres à travers un plan stratégique sur les dix prochaines années.

Ce plan stratégique à quatre (04) piliers essentiels qui sont :

- la revitalisation institutionnelle du Secrétariat général de l'UFM et des Etats membres ;
- la Paix et la Sécurité ;
- le développement économique et l'intégration sous-régionale ;
- le développement social.

Le Secrétariat Général de l'UFM s'est également engagé à faire des choix stratégiques spécifiquement dans la formation de l'expertise locale nécessaire au développement économique et dans la construction d'infrastructures routières, énergétiques et de télécommunication.

1.3.3.6 Conseil de L'Entente

Créé le 29 mai 1959, le Conseil de l'Entente est la plus ancienne organisation intergouvernementale en Afrique de l'Ouest et il réunit cinq (05) pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Après plusieurs années de léthargie profonde les Chefs d'Etat des pays membres ont décidé en 2009 de réorienter les missions de l'institution. C'est en ce sens qu'intervient l'élaboration de son Plan Stratégique 2013-2016.

Le Plan Stratégique du Conseil de l'Entente a été élaboré et il a permis de définir la vision du Conseil, ses missions, ses principes et ses valeurs. Des entretiens avec les organes exécutifs ont permis d'identifier les points forts, les faiblesses, les possibilités et les menaces de l'Organisation.

Le Plan Stratégique du Conseil de l'Entente comprend trois axes stratégiques que sont :

- le renforcement de la coopération politique, de la paix et de la sécurité ;
- le développement de grands projets d'infrastructures intégrés et intégrateurs ;
- le renforcement des capacités du Conseil de l'Entente

Pour chacun des axes, il a été formulé un résultat stratégique :

- les populations de l'Espace Entente vivent dans une zone où règnent la paix et la sécurité grâce à une coopération politique renforcée
- la boucle ferroviaire est réalisée et les populations vivant tout le long ont accès à des infrastructures sociales et économiques fonctionnelles
- le Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente est pleinement fonctionnel et répond aux attentes des parties prenantes.

Un nouveau plan stratégique 2018-2022 vient d'être adopté par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Entente, réuni en session extraordinaire le 18 mai 2018 à Lomé (République Togolaise). Il définit cinq (05) domaines d'intervention que sont :

- la démocratie et l'Etat de droit (amélioration du processus électoral, consolidation des processus de décentralisation et du développement local, etc.) ;
- la sécurité (mécanisme de renseignement, développement des espaces transfrontaliers, etc.) ;
- la culture (culture comme vecteur de paix et d'intégration des peuples, etc.) ;

- la jeunesse (promotion de l'excellence et de la mobilité estudiantine, appui aux initiatives économiques de la jeunesse, etc.) ;
- les infrastructures (projets d'hydraulique villageoise, électrification rurale, construction d'infrastructures scolaires, sanitaires, etc.)

Contrairement au Plan Stratégique 2013-2016 qui s'articulait autour de trois (03) axes stratégiques, le nouveau Plan Stratégique identifie quatre (04) axes stratégiques. Il s'agit notamment de :

- Axe stratégique 1 : Gouvernance politique, sécuritaire, culturelle et sportive
 - Axe Stratégique 2 : Conditions de vie des populations
 - Axe stratégique 3 : Infrastructures de développement et d'intégration
 - Axe stratégique 4 : Gouvernance organisationnelle et institutionnelle
- Ce nouveau Plan Stratégique 2018-2000 réaffirme la Vision du Conseil de l'Entente à l'horizon 2022 qui s'énonce comme suit :
« une Organisation bien gouvernée, reconnue dans l'environnement institutionnel des organisations de coopération, accompagnant efficacement dans le cadre de la promotion de la paix, du dialogue et de la solidarité, les Etats membres dans leurs efforts d'intégration et de développement au profit des peuples ».

1.3.3.7 Marché Financier Régional de l'UMOA

Après des enseignements tirés de la persistance et de l'apparition de nouveaux défis, le Conseil régional de l'UMOA a élaboré, de concert avec l'ensemble des intervenants du marché, de nouvelles mesures nécessaires à l'accompagnement du développement du marché et l'intégration des économies de l'Union. Ces actions sont regroupées dans son Plan Stratégique couvrant la période de 2014 à 2021.

Partant de la vision du Marché Financier Régional (MFR) qui est de « *faire du marché financier régional de l'UMOA une place financière africaine attractive et sécurisée pour un financement durable des économies de l'Union* », quatre (04) axes stratégiques ont identifiés :

- accroître l'attractivité du marché financier régional et sa contribution au financement des économies de l'Union ;
- renforcer la protection des épargnants, la surveillance et le contrôle des intervenants du marché en vue de prévenir les abus de marché et les risques systémiques ;
- améliorer l'ancrage institutionnel régional et international du marché financier régional, l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'ensemble des acteurs du marché et du CREPMF ;
- promouvoir le marché financier au niveau de l'Union et renforcer la coopération interafricaine et internationale.

1.3.3.8 Banque Africaine de Développement

La Banque Africaine de Développement (BAD) a élaboré en 2014 une Politique et Stratégie d'Intégration Régionale (PSIR) 2014-2023. Elle s'articule autour des deux principaux piliers stratégiques et priorités opérationnelles, complétés par un pilier transversal. Les piliers stratégiques et priorités opérationnelles visent à :

- soutenir le développement de l'infrastructure régionale à travers le développement des infrastructures régionales matérielles et immatérielles et des biens publics régionaux, etc. ;
- promouvoir l'industrialisation et le commerce avec, en ligne de mire, l'industrialisation et la diversification des exportations, l'élaboration de politique commerciale et de facilitation du commerce.

A ces piliers s'ajoute, comme indiqué plus haut, un pilier transversal dont le but est, principalement, le renforcement des mécanismes et des capacités institutionnelles régionales et nationales.

1.3.3.9 Organisations techniques

Outre les organisations d'intégration économique, la Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations d'intégration technique notamment le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui est un instrument technique de mise en œuvre des politiques et programmes communs aux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel , l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA), l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), AfricaRice, etc.

Ces organisations techniques œuvrent pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, la protection sociale et l'amélioration du climat des affaires dans l'espace commun.

En termes d'enseignement à tirer, Il est bon de rappeler que l'Afrique s'est dotée d'une vision globale à long terme dessinant les contours et la physionomie du continent pour les quatre prochaines décennies. Celle-ci est contenue dans l'Agenda 2063. Les maîtres mots de cette vision sont paix, autonomie d'action, croissance et développement économique avec une importance grandissante sur la scène internationale.

La planification stratégique est devenue, ces dernières années, un outil de gestion du processus d'intégration incontournable pour la plupart des organisations en charge de pilotage de la question aussi bien au niveau africain qu'au sein des Communautés Economiques Régionales et des organisations sous régionales d'intégration. Les Plans stratégiques des différentes organisations d'intégration partagent un certain nombre de préoccupations communes à l'ensemble des pays africains qui apparaissent ainsi comme des priorités stratégiques au niveau des pays membres. Il s'agit entre autres de :

- **la question de la paix et de la sécurité** : la recherche de la paix et de la sécurité est une constante qui apparaît dans l'agenda 2063 et dans la quasi-totalité des Plans stratégiques des organisations en charge de l'intégration en Afrique. Ceci s'explique par la multiplication des conflits sur le continent. La carte 1 présente une visualisation des zones conflits recensées sur le continent sur la période 1974-2003. Elle indique qu'aucune région n'est épargnée. La préoccupation liée à la paix et à la sécurité est devenue encore plus pertinente depuis l'avènement du phénomène terroriste sur le continent, notamment avec l'éclatement de la guerre en Libye et la démultiplication des groupes terroristes sur la bande sahélo-saharienne, la naissance Boko-haram au Nigeria et les groupes Shébab dans la Corne de l'Afrique.

des résultats ambigus avec parfois des conflits plus ou moins violents suites aux élections contestées. De ce constat est né le besoin de renforcer le processus démocratique qui apparaît dans la plupart des Plans Stratégiques des organisations d'intégration. Avec la démocratie, on retrouve toujours ses pendents que sont la promotion des droits humains, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités techniques et humaines nécessaires au pilotage du processus d'intégration.

- **la croissance, la répartition des revenus et le bien-être économique et social** : cette préoccupation s'explique par le fait que la recherche du bien-être individuel et surtout collectif demeure l'argument principal pour justifier l'intégration régionale. Tous les organismes d'intégration inscrivent la question de la croissance, la réduction des inégalités et de la pauvreté dans leurs priorités. Ainsi, dans tous les Plans Stratégiques visant le renforcement de l'intégration, on retrouve des axes, ou à défaut, des actions en vue de promouvoir la croissance économique, condition nécessaire à la réduction de la pauvreté.
- **les infrastructures, le commerce et l'intégration à l'économie mondiale** : l'Afrique apparaît comme la région du monde où le commerce intra est le moins développé. Au-delà de la nature des produits qui font l'objet d'exportation et d'importation de la part des pays du continent, l'un des freins au développement du commerce intra-africain demeure la faiblesse des infrastructures (en quantité et en qualité) qui rendent le commerce difficile. Cela explique la part importante des infrastructures et de la promotion du commerce international dans les plans stratégiques des organisations d'intégration. A travers le développement des infrastructures, notamment les routes, les chemins de fer et autres infrastructures de transport, les organisations d'intégration visent la création de couloir en vue de faciliter la mobilité des biens et de personnes et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Le développement des infrastructures est apparu, dans la quasi-totalité des plans stratégiques régionaux comme un objectif prioritaire. La prise de conscience de l'urgence de cette question a, par exemple, poussé à l'élaboration du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) à l'initiative de la Banque africaine de Développement, de l'Union africaine et de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique. Il est conçu comme un instrument qui offre un cadre commun pour édifier des infrastructures à même de permettre « de mieux intégrer les réseaux de transport, d'énergie, de TIC » afin de stimuler les échanges commerciaux, entraîner la croissance et créer des emplois.

1.3.4 Coopération transfrontalière

Les zones transfrontalières connaissent des problèmes sécuritaires et de développement du fait de leur éloignement des centres de décision et de leur position géographique. Cette situation fragilise le dynamisme des échanges transfrontaliers et limite l'accès des populations aux infrastructures sociales et économiques de base déjà insuffisantes. Des initiatives favorables de développement durable intégré des zones frontalières aideraient à l'amélioration de la qualité de vie des populations et réduiraient l'exode rural et ses

conséquences. Ces initiatives sont perçues comme des leviers importants du renforcement de l'intégration régionale, condition essentielle du développement de la sous-région ouest africaine.

Les initiatives propres du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur sont les projets de développement intégré du Wassoulou, du Nimba, de la Volta et la zone SKBO (Sikasso-Korhogo – Bobodioulasso).

- **Projet transfrontalier SIKOBO**

L'espace SIKOBO est une zone transfrontalière stratégique située entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali. Cette zone intéresse à la fois la CEDEAO et l'UEMOA, à travers divers programmes de développement.

La CEDEAO a initié un programme dénommé **Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT) 2017–2021**. Le principe a été adopté au cours de la réunion des Ministres en charge de la Coopération Transfrontalière tenue le 05 novembre 2016 à Bamako (Mali). Les zones d'intervention identifiées et à renforcer sont notamment:

- **Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso « SIKOBO » (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso)**
- Sénégal-Méridionale (Sénégal, Gambie et Guinée-Bissau)
- Kano-Katuna-Madinani « K2M », (Niger, Nigeria)
- Mano River Union (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Sierra Léone)

En réponse aux défis du développement durable, des migrations et de l'emploi des jeunes, l'UEMOA a décidé de la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés à travers les **Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés (SATI)** de l'espace transfrontalier. Parmi les trois zones transfrontalières, figure **l'espace SKBO (Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali)**. Le principe a été réaffirmé au cours d'une Conférence organisée du 24 au 27 novembre 2017 à Grand-Bassam, en marge du 5^{ème} Sommet Afrique-Union Européenne.

- **Projets transfrontaliers Wassoulou, Nimba et Volta**

Ces projets portent essentiellement sur les grands axes suivants :

- la réalisation de projets communautaires agro-sylvo-pastoraux ;
- la réalisation d'infrastructures communautaires socio-économiques de base et d'interconnexion dont la construction de marchés de gros frontaliers;
- le développement de l'industrie agro-alimentaire et du tourisme frontalier.

La mise en œuvre de ces projets vise à :

- développer les échanges commerciaux, les infrastructures de base et d'interconnexion et renforcer l'intégration des zones transfrontalières entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali (pour le projet de développement du Wassoulou), entre la Côte

- d'Ivoire, la Guinée et le Libéria (pour le projet de développement intégré du Nimba) et entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Ghana (pour le projet Volta);
- renforcer la résilience, la protection et les capacités de prévention des conflits des communautés pour la paix dans les régions frontalières ;
 - renforcer les échanges des produits agropastoraux dans l'espace CEDEAO.

II. LA COTE D'IVOIRE ET L'INTEGRATION REGIONALE

2.1 Présentation de la Côte d'Ivoire

Située en Afrique de l'Ouest avec une superficie de 322 462 Km², la Côte d'Ivoire occupe une position stratégique pour le commerce intra-régional et continental. Elle dispose d'une façade maritime longue d'environ 566 Km. Elle partage ses frontières avec cinq (05) pays de la région que sont :

- à l'Est, le Ghana ;
- au Nord, le Burkina Faso et le Mali ;
- à l'Ouest, la Guinée et le Libéria.

En outre, la Côte d'Ivoire dispose d'énormes atouts pouvant lui permettre de tirer bien davantage de profits des opportunités offertes par l'intégration. A cet effet, la Côte d'Ivoire s'est illustrée par l'engagement en faveur de l'intégration à l'échelle régionale et continentale.

En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire fait partie des pays fondateurs de la création du Conseil de l'Entente dont elle abrite le siège. Elle est également membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de l'Union du Fleuve Mano (UFM) et du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui est un instrument technique de mise en œuvre des politiques et programmes communs aux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Selon le RGPH de 2014, la population ivoirienne est estimée en 2015 à 22,4 millions d'habitants dont 26% d'immigrés provenant principalement des pays de la sous-région. Le pays compte une soixantaine d'ethnies réparties en cinq (05) grands groupes à savoir : les Voltaïques, les Mandés du Nord, les Mandés du Sud, les Akans et les Krou. En outre, le pays a fait de la laïcité un principe constitutionnel pour une meilleure cohabitation entre les différentes confessions religieuses, dont les principales sont l'Animisme, le Christianisme et l'Islam.

D'abord protectorat français en 1843 et devenu colonie française en 1893, le pays acquiert son indépendance le 7 août 1960, sous la houlette de Félix Houphouët-Boigny, premier Président de la République de Côte d'Ivoire.

Membre de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Côte d'Ivoire a pour langue officielle le français et pour monnaie, le franc CFA (1 euro = 655.957 FCFA).

L'économie, essentiellement axée sur la production de café et de cacao, connaît au cours des deux premières décennies un essor exceptionnel, faisant de la Côte d'Ivoire la troisième économie de la CEDEAO et la première de l'UEMOA.

2.2 Disposition constitutionnelle

En Côte d'Ivoire la question de l'intégration africaine a toujours été inscrite dans les différentes Constitutions du pays. La Constitution de l'an 2000 et celle de l'an 2016 présentent l'Intégration africaine comme une exigence pour le pays. La Constitution de novembre 2016 stipule dans son préambule que : « Nous peuples de Côte d'Ivoire, nous engageons à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en vue de la réalisation de l'unité africaine ».

Le titre VII de la constitution de l'an 2016 est consacré à l'association, la coopération et l'intégration entre les Etats africains. Dans l'article 124, il est écrit : « La République de Côte d'Ivoire peut conclure des accords d'association ou d'intégration avec d'autres Etats africains comprenant abandon partiel de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine. La République de Côte d'Ivoire accepte de créer avec ces Etats, des organisations intergouvernementales de gestion commune, de coordination et de libre coopération ».

Cette consécration du concept de l'intégration africaine dans la Loi fondamentale de la Côte d'Ivoire, et précisément dans son préambule signifie trois choses importantes. Premièrement, elle signifie que l'intégration africaine est désormais pour la Côte d'Ivoire un choix politique, c'est - à -dire qu'elle figure parmi les idéaux auxquels le pays croit et qui guident l'ensemble de ses actes. Deuxièmement, l'inscription de l'intégration africaine dans la Loi fondamentale indique que le pays est plus que consciente du rôle de l'intégration dans le processus de développement. Elle montre que la Côte d'Ivoire a pleinement réalisé que son développement ne peut pas se faire en marge de celui des autres Etats africains, à commencer par les Etats de la sous-région. Troisièmement, elle signifie que la Côte d'Ivoire sait désormais que l'intégration africaine est un instrument efficace de réconciliation nationale, donc de paix.

2.3 Dispositions institutionnelles et potentialités

Trois ans après l'adoption de la Constitution de l'an 2000, la Côte d'Ivoire a décidé de donner forme à cette disposition de sa Loi fondamentale. L'action immédiate a été la création d'un Ministère en charge de l'intégration africaine qui n'est toutefois pas le seul à mettre en œuvre la politique nationale en matière d'intégration.

2.3.1 Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

La création du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE) est la matérialisation de l'attachement de la Côte d'Ivoire à l'idéal panafricain. Il a pour mission fondamentale le pilotage de la politique de la nation en matière d'intégration

africaine et la gestion des ivoiriens de l'extérieur qui, au cours du temps, sont devenus de plus en plus importants et nombreux et, de ce fait, constituent un acteur majeur du développement et du rayonnement international de la Côte d'Ivoire. Il participe à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes communautaires en vue d'asseoir un développement économique et social équilibré des Etats membres. En relation avec les différents Ministères techniques concernés, le MIAIE participe à la conception des politiques d'intégration africaine et sous régionale, notamment dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA). Enfin, il définit et assure le suivi de la politique d'intégration des communautés africaines vivants en Côte d'Ivoire, de la politique d'immigration et d'émigration africaine, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur ainsi que de la politique de gestion des ivoiriens de l'extérieur.

Plus précisément, les attributions et missions, définies dans le Décret n°2014-548 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur sont les suivantes :

- la participation au suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration sous régionale et africaine, notamment l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Communauté des Etats Sahélo-Sahéliens (CEN-SAD), le Conseil de l'Entente, l'Union du Fleuve Mano (UFM), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le NEPAD et l'Accord de Partenariat Economique (APE) ;
- la coordination et la promotion des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales en liaison avec des Ministères techniques ;
- la participation à la définition, à la mise œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires relatifs aux politiques sectorielles cohérentes en vue d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres des organisations auxquelles la Côte d'Ivoire appartient. Ceci se fait en relation avec les différents Ministères techniques concernés, notamment dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique d'intégration sous régionale et africaine de la Côte d'Ivoire ;
- le suivi des initiatives de développement au niveau régional et continental, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ;
- la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'intégration des communautés africaines vivant en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur ;
- la coordination, le suivi, la promotion et l'appui à la coopération africaine, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ;
- la participation à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la politique d'immigration et d'émigration africaine en liaison avec le Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère compte, par ailleurs, deux grandes Directions Générales. Ce sont la Direction Générale de l'Intégration Africaine (DGI) et la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces missions de pilotage de la politique d'intégration, le Ministère s'appuie sur une Direction Générale et plusieurs services rattachés. Il s'agit (i) de la Direction Générale de l'Intégration Africaine, (ii) du Bureau National de la CEDEAO, (iii) du Comité d'écoute des ressortissants et populations ouest africaines et (iv) du Comité d'agrément au Schéma de

Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO. A ces services, il convient d'ajouter un Etablissement Public National (EPN) dénommé le Bureau Ivoirien de la Promotion de l'Intégration Africaine.

Selon l'Article 13 du Décret n°2014-548 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation du MIAIE, la DGIA, a pour mission de :

- participer au suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration régionale et africaine ;
- coordonner et promouvoir des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales, en liaison avec les ministères techniques ;
- participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des programmes communautaires relatifs aux politiques sectorielles cohérentes en vue d'un développement harmonieux et équilibré des Etats membres dans le cadre des organisations communautaires.

La DGIA comprend quatre Directions Centrales respectivement en charge des politiques communautaires macroéconomiques et financières, du commerce et de la libre circulation, des infrastructures et des technologies de l'information et de la communication et de la promotion humaine et du développement durable.

2.3.2 Ministère des Affaires Etrangères

Le Ministère des Affaires Etrangères est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la Politique du Gouvernement en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- représenter le Gouvernement à l'extérieur ;
- fournir aux Autorités nationales les informations utiles à la conduite éclairée des relations bilatérales et internationales ;
- mener ou faciliter les négociations avec les partenaires extérieurs en matière commerciale, politique, juridique ou sociale ;
- protéger les ressortissants ivoiriens vivant à l'étranger.
- mobiliser des ressources extérieures notamment financières et technologiques dans le cadre de l'éco-diplomatie ;
- établir des partenariats avec de nouveaux alliés représentés par les pays d'Asie et du Golf arabe ;
- mener des campagnes volontaristes en faveur de l'image de marque de la Côte d'Ivoire en quête d'un repositionnement sur la scène mondiale.

2.3.3 Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire. A ce titre et en liaison avec les départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- > la gestion macro-économique et la libéralisation de l'économie ;
- > le suivi et gestion des dimensions économiques de l'intégration ;
- > le suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de financement, en liaison avec le secrétariat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- > la participation au développement de l'action économique extérieure et promotion des intérêts économiques de la Côte d'Ivoire dans le monde, en liaison avec les ministres chargés des Affaires étrangères et du Commerce ;
- > la négociation et la signature des accords et conventions à caractère économique et financier ;
- > la gestion de la dette publique intérieure et extérieure.

2.3.4 Autres Ministères

D'autres Ministères tels que le Ministère des Transports, le Ministère en charge du Commerce, le Ministère en charge de l'Industrie, le Ministère en charge de l'Agriculture, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et le Ministère en charge de l'Environnement opèrent également dans le domaine de l'intégration sur certaines thématiques importantes qui sont entre autres :

- la facilitation des échanges sur les corridors régionaux et le développement des infrastructures régionales ;
- le développement du commerce intra-régional par la libéralisation des échanges ;
- la promotion de l'industrie et des règles d'origine ;
- les programmes régionaux d'investissements agricoles et de la sécurité alimentaire ;
- la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) et autres questions douanières ;
- la promotion des méthodes d'adaptation aux changements climatiques ;
- etc.

2.3.5 Secteur Privé

En Côte d'Ivoire, le secteur privé occupe une place de choix dans le renforcement de l'intégration régionale. On peut citer principalement la chambre de Commerce et d'Industries de Côte d'Ivoire, la Confédération des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPA). Dans l'ensemble, ces organisations du secteur privé œuvrent à :

- favoriser les relations de concertation avec les Etats et les partenaires sociaux ;
- œuvrer pour l'intégration économique dans le cadre de la CEDEAO et l'UEMOA et d'autres Organisations pour le développement des échanges économiques et commerciaux ;
- organiser des rencontres périodiques et harmoniser leurs positions respectives en vue des grandes rencontres internationales.
- etc.

2.3.6 Partenaires Techniques et financiers

2.3.6.1 Union Européenne (UE)

L'Union Européenne est présente en Côte d'Ivoire depuis 1961. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, elle est présente avec une "Délégation de l'Union européenne". La Délégation de l'Union européenne assure la coordination et le suivi des relations politiques, économiques ainsi que la coopération au développement entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire.

Elle a également le mandat d'assurer le suivi des politiques de l'UE dans tous les secteurs, de promouvoir et de défendre les valeurs et intérêts de l'UE, et d'assurer la gestion de ses programmes de coopération. Elle est en outre chargée d'analyser pour les institutions européennes la situation politique, économique et sociale de la Côte d'Ivoire et de faire valoir auprès des autorités européennes les attentes du Gouvernement ivoirien.

2.3.6.2 Fonds Monétaire International (FMI)

Le FMI a pour but de « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté ».

Il finance, par des prêts, les déficits des balances des paiements des pays membres. Son intervention est conditionnée par la mise en place de la politique économique nationale visant à rétablir les grands équilibres macroéconomiques.

De 2007-2008, le FMI s'est engagé avec la Côte d'Ivoire à travers le programme d'Aide d'urgence post-conflit AUPC). Il a permis la mise en place de conditions propices pour le lancement d'un programme triennal à travers la facilité de réduction de la pauvreté et pour

la croissance (FRPC). Après son éligibilité en 1998 à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), la Côte d'Ivoire a coopéré avec le FMI et la BM pour l'atteindre du point d'achèvement du PPTE, le 26 juin 2012.

Au plan régional, le FMI a créé en mai 2002 des centres régionaux d'assistance technique en Afrique qui s'inscrivent dans l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique.

2.3.6.3 Banque Mondiale (BM)

Le groupe de la Banque Mondiale est l'une des principales sources de financements et de connaissances pour les pays en développement. A l'instar du FMI, elle partage la même volonté de lutter contre la pauvreté, d'accroître la prospérité partagée et de promouvoir un développement durable. En Afrique, elle finance plus de 600 projets visant à lutter contre la malnutrition, augmenter la productivité agricole, améliorer l'accès à une énergie fiable et abordable, accroître la résilience au changement climatique, renforcer les États fragiles et promouvoir une éducation de qualité.

La Banque Mondiale se compose de cinq (05) institutions à savoir la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'Association Internationale de Développement (IDA), la Société Financière Internationale (IFC), l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) et le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI).

Le groupe de la Banque Mondiale fournit des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services de conseil destinés aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables. Il assure, en outre, la coordination des actions menées pour faire face aux défis d'ampleur régionale ou mondiale, mais aussi des dons destinés à des programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire les inégalités et à améliorer la vie des plus démunis.

Pour accompagner le PND 2016-2020, le groupe de la Banque Mondiale a promis à la Côte d'Ivoire la somme d'un (01) milliard de dollar, au titre de l'aide au développement et plus de cinq cent (500) millions de dollars destinés aux filières de l'anacarde et du cacao.

2.3.6.4 Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD est la banque française de développement. Publique et solidaire, elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Partenaire de la Côte d'Ivoire depuis 1954, l'AFD accompagne le pays à travers des projets et programmes pour une croissance pérenne et inclusive. Depuis 2012, son soutien s'inscrit principalement dans le cadre de deux Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. D'autres outils sont déployés : subventions, prêts au secteur public

et privé, garanties aux banques, assistance technique et dialogue stratégique. A ces actions, s'ajoute celle de Proparco, filiale secteur privé de l'AFD.

Au total, un montant global de 2,6 milliards d'euros a été engagé, depuis 2011.

2.3.6.5 Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

La coopération technique allemande au développement **Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)** est un pilier central de la relation entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire. Cette coopération a été maintenue tout au long de la crise politique qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011.

Depuis 1960, la Côte d'Ivoire a bénéficié au total de 569,8 millions d'euro d'aide bilatérale allemande, dont 401,2 millions d'euro dans le cadre de la coopération financière (environ 85 millions d'euro en tant que subvention, le reste sous forme de prêt) et 168,6 millions d'euro dans le cadre de la coopération technique. Les trois dernières années, l'Allemagne a fourni, en moyenne, de l'aide à la Côte d'Ivoire à hauteur de 8,6 millions d'euro par an. La dotation allouée pour l'aide humanitaire, les projets des fondations politiques, des églises et les microprojets de l'ambassade, s'élève en moyenne à 9,7 millions d'euro par an.

Depuis 2004, l'Allemagne est, après les Etats-Unis d'Amérique et son programme de lutte contre le VIH/SIDA (PEPFAR), le plus grand donateur au niveau bilatéral.

Actuellement, la coopération allemande au développement est active dans les secteurs agriculture/ressources naturelles, prévention des crises, eau potable, éducation et santé. En dehors de son aide bilatérale, l'Allemagne contribue, de manière importante, à l'aide multilatérale en faveur de la Côte d'Ivoire (dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du système des Nations Unies).

2.3.6.6 Banque Africaine de Développement (BAD)

La Banque africaine de développement (BAD) est une banque multinationale de développement créée en 1964. Avec un total de 53 pays africains, elle est soutenue par 24 pays européens, sud et nord-américains et asiatiques.

Elle est chargée de promouvoir le développement économique et le progrès social sur le continent.

La politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR) pour la période 2014-2023 définit l'appui à long terme de la Banque à l'intégration économique de l'Afrique. La stratégie de la Banque s'appuie donc sur deux (02) piliers qui se renforcent mutuellement : le premier est le soutien au développement des infrastructures régionales, le deuxième, le renforcement du commerce et du développement industriel. Sa mise en œuvre sera facilitée par un pilier transversal : le renforcement des mécanismes et des capacités institutionnelles des pays et des régions.

L'intégration régionale est considérée comme un élément important à même de contribuer au développement socioéconomique des pays membres. Toutefois, l'appartenance à une organisation d'intégration régionale induit des coûts économiques et financiers non négligeables.

2.3.6.7 Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

La JICA, conformément à la Charte de la coopération au développement, œuvre à la sécurité humaine et à une croissance de qualité. Avec ses partenaires, la JICA joue un rôle moteur pour tisser des liens de confiance à travers le monde, aspirant à un monde libre, pacifique et prospère où chacun peut espérer un avenir meilleur et réaliser son potentiel unique.

Elle met en œuvre une assistance efficace et rationnelle dans le cadre de la politique d'aide du gouvernement japonais, basée sur une large perspective allant au-delà des programmes d'assistance tels que la coopération technique, les prêts d'APD et l'aide financière non remboursable.

En particulier, la JICA dirige la formulation et la mise en œuvre accélérée de projets en entreprenant des études préliminaires afin d'examiner sur le terrain la nature de l'assistance avant de recevoir les demandes d'aide de la part des partenaires.

En Afrique de l'ouest, la JICA coordonne le projet d'anneau de croissance qui consiste à réaliser des activités économiques le long du corridor Côte d'Ivoire – Burkina – Togo - Ghana.

Le plan directeur de l'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO) a été validé par le comité de pilotage conjoint, sous l'égide de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Trois pays de l'UEMOA – Côte d'Ivoire, Togo, Burkina Faso – et le Ghana sont les bénéficiaires du projet qui a germé, lors de la 5ème Conférence Internationale du Japon sur le Développement en Afrique (TICAD V) et qui a été inscrit dans le plan d'action de Yokohama en juin 2013. A travers ce projet, l'UEMOA et la JICA entendent orienter la région ouest africaine vers la construction d'un espace économique stable et compétitif, avec l'élargissement des marchés en tenant compte des complémentarités régionales.

2.3.6.8 Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA)

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a été établi en décembre 1999 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le principal domaine d'intervention du GIABA était la protection des économies et des systèmes financiers de l'Afrique de l'Ouest contre le blanchiment de capitaux.

En janvier 2006, les statuts du GIABA ont été révisés afin de refléter le lien croissant entre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme suite aux attaques terroristes aux Etats-Unis d'Amérique du 11 septembre 2001. C'est la raison pour laquelle la lutte contre le financement du terrorisme a été intégrée dans le mandat du GIABA.

C'est ainsi qu'outre le fait d'être le reflet de la volonté de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le GIABA est également un Organisme régional de style Groupe d'Action Financière (GAFI).

La création du GIABA est une réponse majeure et la contribution de la CEDEAO à lutte contre le blanchiment de capitaux. Le GIABA est une institution spécialisée de la CEDEAO, chargée du renforcement des capacités des États membres dans la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. Outre les Etats membres, le GIABA octroie le statut d'Observateur à des Etats africains et non-africains et à des organisations intergouvernementales qui soutiennent ses objectifs et ses actions et qui ont sollicité le statut d'Observateur.

Les organisations suivantes peuvent également solliciter le statut d'Observateur auprès du GIABA: les Banques centrales des Etats signataires, les Commissions régionales de valeurs mobilières, l'UEMOA, la Banque Ouest-Africaine pour le Développement (BOAD), le Comité de liaison de lutte contre le blanchiment d'argent de la zone franche (Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), le GAFI, Interpol, l'OMC, le Secrétariat du Commonwealth et l'Union européenne.

Le GIABA a notamment pour mission de *(i)*protéger les économies nationales et les systèmes financiers et bancaires des Etats signataires contre les produits du crime et combattre le financement du terrorisme, *(ii)*renforcer les mesures et intensifier les efforts de lutte contre les produits du crime, *(iii)*renforcer la coopération entre ses membres, de combattre le blanchiment des produits du crime et le financement du terrorisme, *(iv)*veiller à l'adoption harmonisée et concertée de mesures appropriées de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, *(v)*évaluer, par l'autoévaluation et l'évaluation mutuelle selon la procédure du GAFI, les progrès et l'efficacité des mesures prises et *(vi)*encourager les autres Etats africains à rejoindre le GIABA.

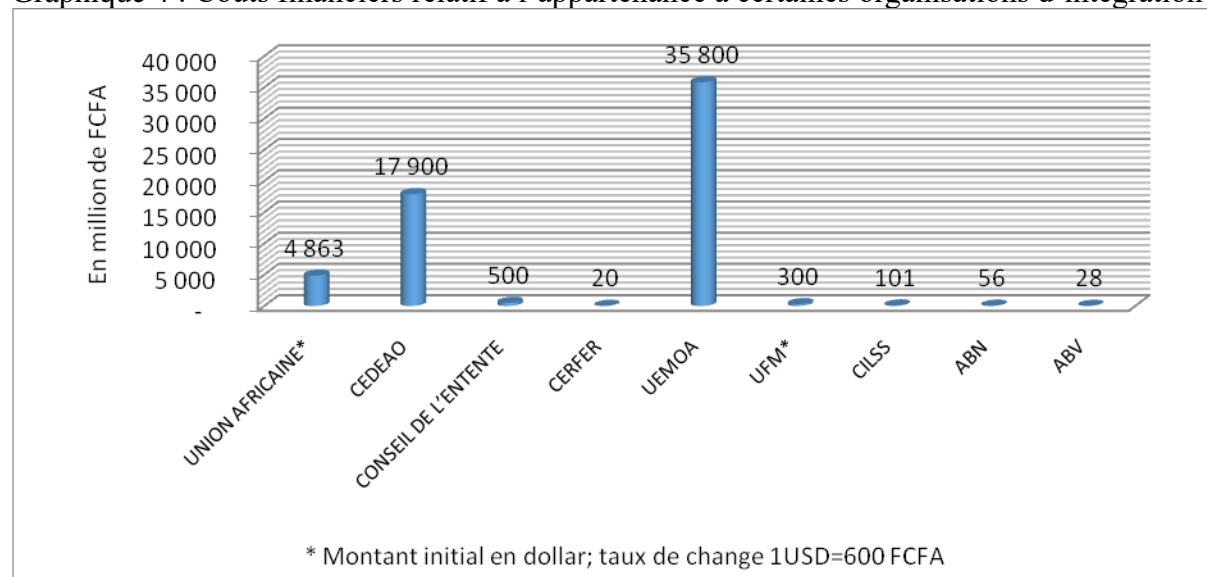
Au regard de la prolifération des armes légères, de la recrudescence du terrorisme, de son financement et leurs impacts sur la stabilité des Etats et la sécurité des populations, les excellents résultats enregistrés par le GIABA sous le mandat de la Côte d'Ivoire depuis 2014 doivent être poursuivis, amplifiés et consolidés.

Depuis quelques années, le GIABA a gagné en crédibilité auprès des partenaires techniques et financiers internationaux comme l'attestent les excellents résultats obtenus : outre les quinze (15) Etats membres de la CEDEAO, deux (02) pays non membres ont adhéré. Il s'agit de Sao Tomé et Principe et de l'Union des Comores ; le nombre de pays bénéficiaires de l'accréditation du Groupe Egmont est passé de quatre (04) à neuf (09) ; l'Union Européenne a triplé sa contribution qui est passée de trois (03) à huit (08) millions d'euros. Le GIABA a reçu plusieurs prix d'excellence dont deux (02) du Groupe Egmont (Groupe d'accréditation international des meilleurs pays).

2.4 Coûts de l'intégration régionale et sous régionale

L'adhésion à une organisation internationale comporte nécessairement des coûts pour les pays membres. Il s'agit notamment des coûts liés à la mobilisation des ressources humaines nationales pour participer aux activités des organisations (ateliers, réunions d'experts, réunions ministérielles et sommets des chefs d'Etat, etc.), et à l'acquittement de contributions annuelles pour financement des activités et du fonctionnement de ladite organisation. Le graphique 4 montre le coût annuel de l'appartenance de la Côte d'Ivoire à quelques organisations d'intégration africaine.

Graphique 4 : Coûts financiers relatif à l'appartenance à certaines organisations d'intégration



Source : MIAIE (2017). Note technique. Synthèse d'information pour l'élaboration du PSI 2018-2022. Direction Générale de l'Intégration Africaine

La participation de la Côte d'Ivoire aux organisations d'intégration se traduit par un coût financier estimé à 59,6 milliards de FCFA par an. A ce montant global, il convient d'ajouter les arriérés de contribution auprès d'autres organisations d'intégration.

L'examen du graphique indique que les contributions annuelles de la Côte d'Ivoire à l'UEMOA et la CEDEAO sont les plus importantes. Elles sont de 35,8 milliards et 17,9 milliards de FCFA respectivement. Au-delà des montants importants qu'elles représentent, il importe de signaler que leur financement provient de prélèvements assis sur certaines importations, généralement des pays tiers. A titre indicatif, la contribution de notre pays à l'UEMOA est assurée par le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et le financement

de la contribution à la CEDEAO est obtenu à travers le Prélèvement Communautaire (PC). Ils sont fixés respectivement à 1% et 0,5% des importations.

La contribution annuelle de la Côte d'Ivoire à l'Union Africaine (UA) est estimée à environ 4,863 milliards de Frans CFA, contre 500 millions de FCFA pour le Conseil de l'Entente et 300 millions pour l'Union du Fleuve Mano (UFM). Ces contributions reposent sur le budget de l'Etat.

2.5 Avantages de l'intégration régionale

Malgré les coûts liés à l'appartenance aux organisations régionales, l'intégration régionale comporte de nombreux avantages pour la Côte d'Ivoire. Ils peuvent s'apprécier en termes de financements du développement avec les flux d'investissement d'une part, et les bénéfices commerciaux d'autre part.

Au-delà des effets indirects liés à l'intégration régionale, il importe de souligner des effets positifs sur la croissance économique et l'amélioration du bien-être des populations.

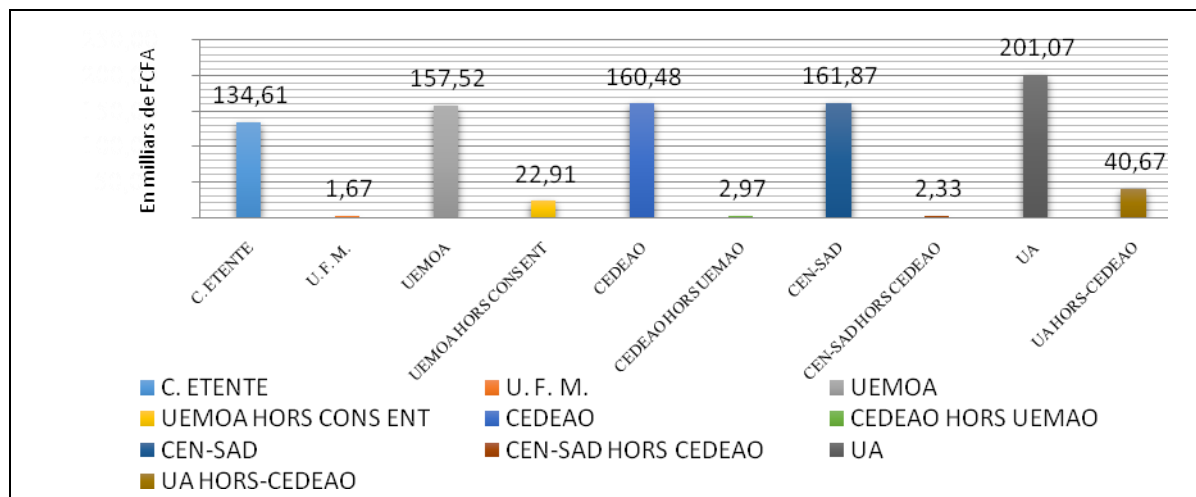
2.5.1 Intégration régionale, financement du développement et flux d'investissement.

Le processus d'intégration a pris ces dernières années un envol considérable à travers l'identification et la mise en œuvre de projets intégrateurs qui ont un impact direct sur le développement économique et la vie des populations. Ainsi, avec la mise en œuvre des projets comme la construction de l'autoroute Lagos – Dakar en 2x3 voies, la boucle ferroviaire Cotonou – Niamey – Ouagadougou – Abidjan, le projet d'interconnexion des réseaux électriques, etc., c'est environ 12,45 milliards de dollars US qui vont être investis dans le cadre du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO.

Dans le cadre du Programme Economique Régional (PER II), la Commission de l'UEMOA a identifié une dizaine de projets structurants dont le financement est estimé à plus de 1772 milliards de FCFA. Il s'agit entre autres de la construction de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké et son prolongement Ferkessédougou-Ouangolo- Burkina, de la Construction de la route Man-Odienné-frontière du Mali, de l'aménagement et du bitumage de la route frontière Guinée-Sirana-Odienné-Boundiali, de la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Sikasso (Mali), de la construction d'un port sec à Ferkessédougou, etc.

L'Intégration se traduit aussi par un élargissement du marché et la réduction des incertitudes. Cela permet d'accroître les flux d'investissements directs étrangers. Bien qu'on ne dispose pas d'informations sur l'impact de l'intégration sur les Investissements Directs Etrangers (IDE) non africains, les données disponibles indiquent que la Côte d'Ivoire a reçu des flux d'IDE non négligeables en provenance des pays africains. Selon les données du CEPICI, sur la période 1996 – 2010, le montant cumulé des investissements d'origine africaine réalisés en Côte d'Ivoire se chiffre à environ 201 milliards de FCFA (voir graphique 5).

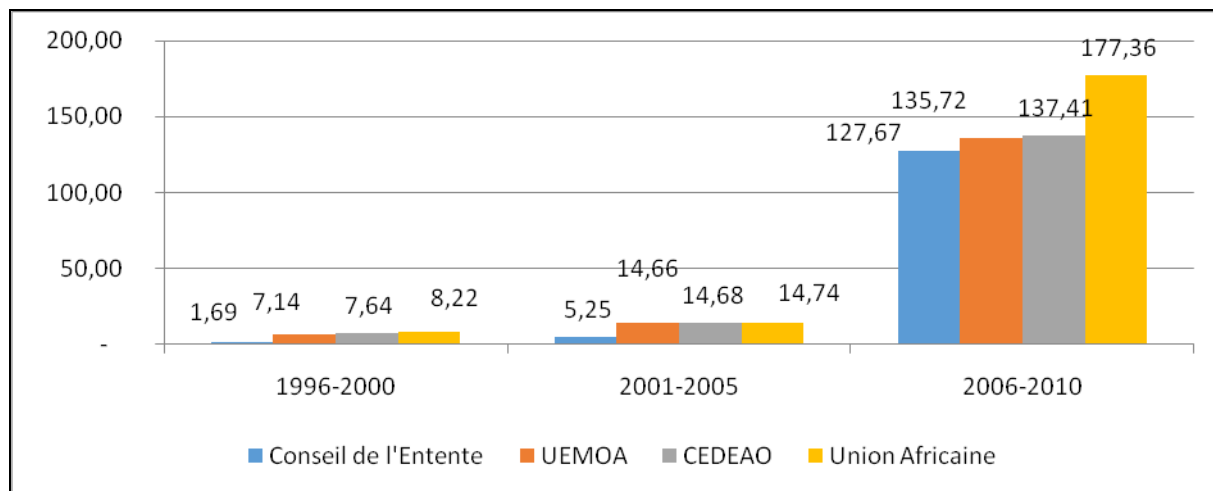
Graphique 5 : Flux global d'investissement privé selon l'origine sur la période 1996-2010 (milliards de FCFA)



Source: Données du CEPICI

Les investissements d'origine africaine ont connu une hausse appréciable entre 1996 et 2010. Sur cette période, ils se sont établis à environ 201 milliards de FCFA. La décomposition de ce montant indique que l'essentiel des flux d'investissement provient des pays de l'UEMOA (157,52 milliards) et notamment des Etats membres du Conseil de l'Entente (134,61 milliards de FCFA). Si on y ajoute les 2,97 milliards de FCFA provenant des autres pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, on note que près de 80% des investissements privés provenant des pays africains viennent de la CEDEAO. Comme on le voit sur le graphique ci-dessous, ces flux d'investissement connaissent une tendance à la hausse sur la période observée.

Graphique 6 : Evolution des investissements privés africains par organisation d'intégration régionale sur la période 1996-2010.



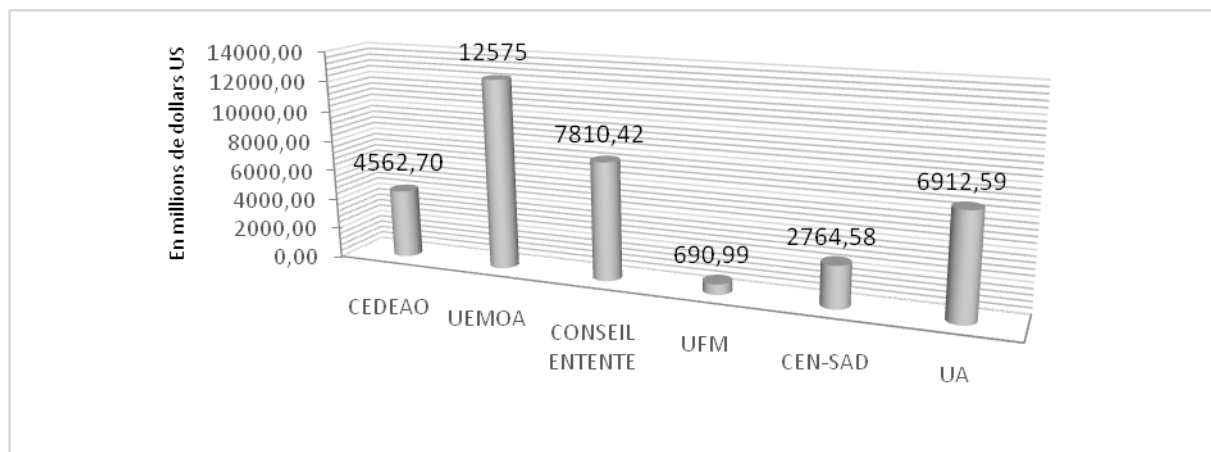
Source: Données du CEPICI

Avec des montants relativement modestes sur la période 1996-2000, il est bon de relever des niveaux d'investissement très importants, quelque soit le bloc considéré, sur la période 2006-2010. On est passé de seulement 8,22 milliards en 1996-2000 à plus de 177 milliards de FCFA en 2006-2010 pour l'ensemble du continent. Ces chiffres évoluent de 7,64 milliards en 1996-2000 à 137,41 milliards en 2006-2010 pour la CEDEAO. Cette évolution dénote d'un net regain d'intérêt pour la Côte d'Ivoire. Depuis la fin de la crise postélectorale de 2011 et la reprise économique forte qui a été enregistrée, des pays africains comme le Maroc ont pris une place prépondérante dans l'investissement étranger en Côte d'Ivoire. En 2015, le Maroc est devenu le premier pays investisseur en Côte d'Ivoire.

2.5.2 Intégration régionale et échanges commerciaux

L'accélération du développement socioéconomique et le développement du commerce intra-communautaire ont toujours été parmi les arguments avancés pour justifier les efforts en faveur de l'intégration régionale. Même si, comparativement à d'autres blocs comme l'Union européenne, les échanges intra-africains restent faibles, la Côte d'Ivoire tire d'importants avantages dans le commerce avec le reste de l'Afrique. Le graphique ci-dessous présente le solde commercial par groupement d'intégration en Afrique sur la période 2000-2014.

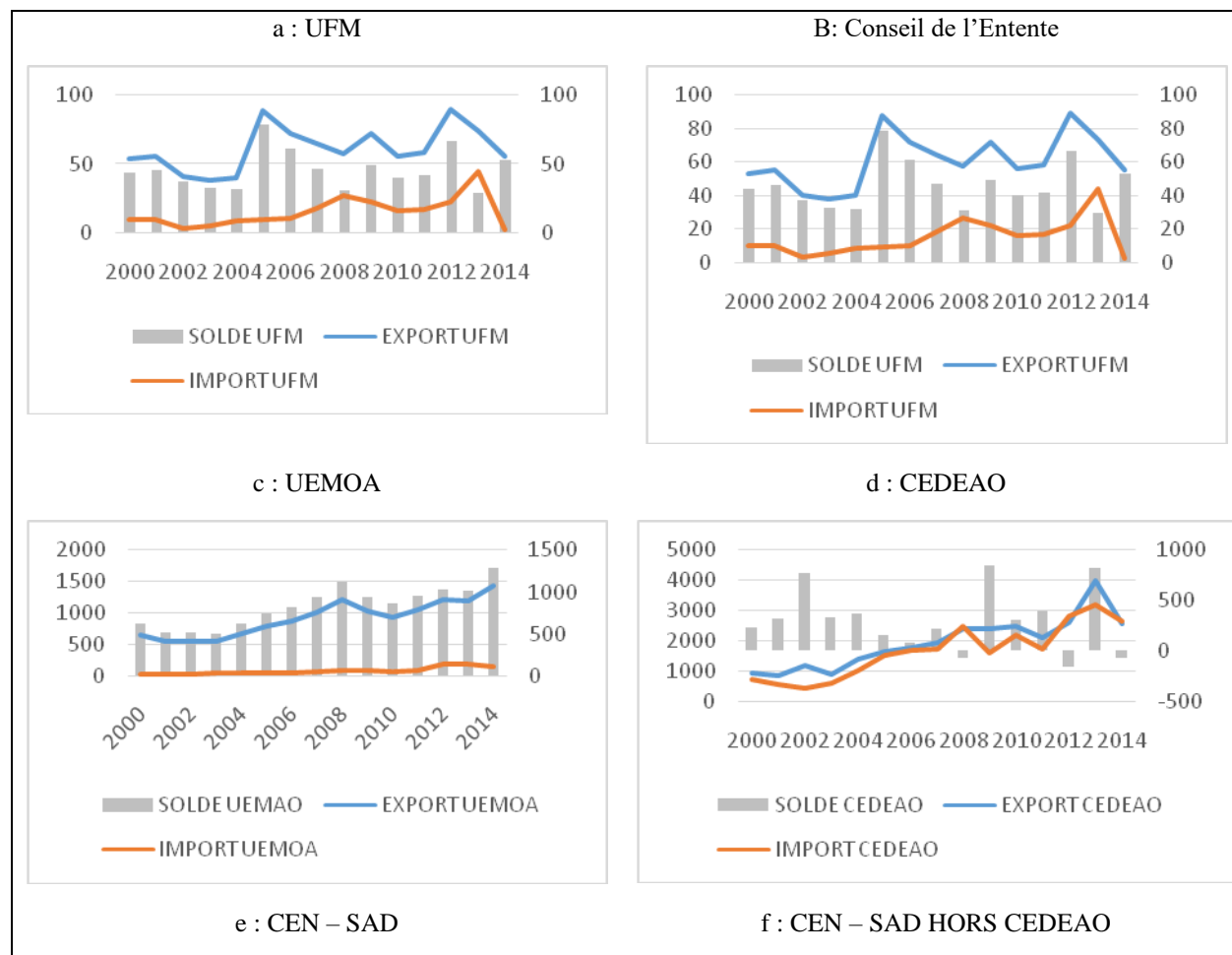
Graphique 7 : Solde commercial global sur la période 2000 – 2014

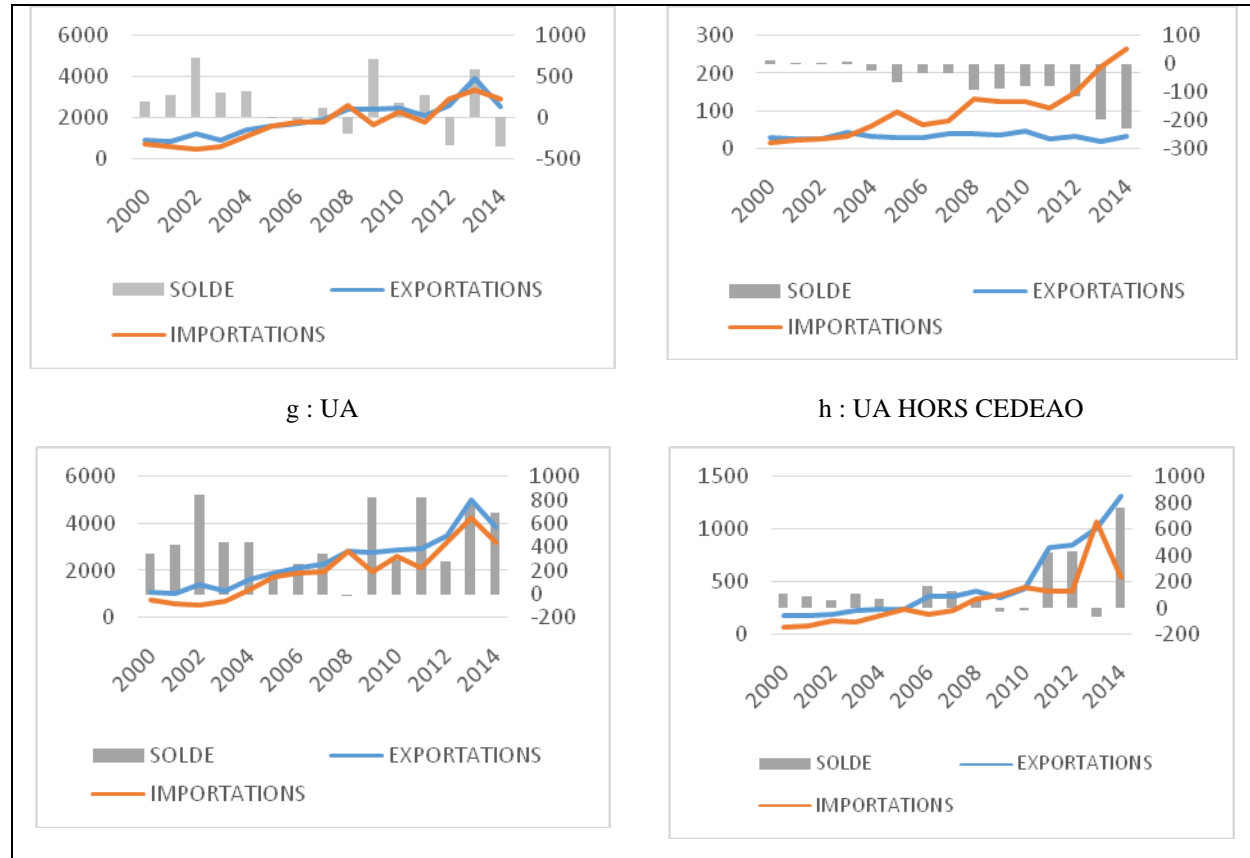


Source : Données de UN COMTRADE

Il indique sur cette période, le solde global du commerce de la Côte d'Ivoire avec les pays membres de l'Union Africaine (UA) s'établit à environ 6,9 milliards de dollars américain. L'UEMOA est l'organisation avec laquelle, elle présente le solde le plus important. Entre 2000 et 2014, le pays a dégagé un excédent commercial le plus important estimé environ 12,6 milliards de dollars. Au sein de l'UEMOA, la contribution la plus importante à cet excédant vient des cinq pays du Conseil de l'Entente. Le déficit commercial avec le Nigeria ramène le solde à seulement 4,6 milliards de dollars. L'évolution des flux commerciaux et du solde commercial de la Côte d'Ivoire avec différents blocs est présentée par le graphique 8.

Graphique 8 : Evolution des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire selon les organisations d'intégration sous régionale sur la période 2000 – 2014.





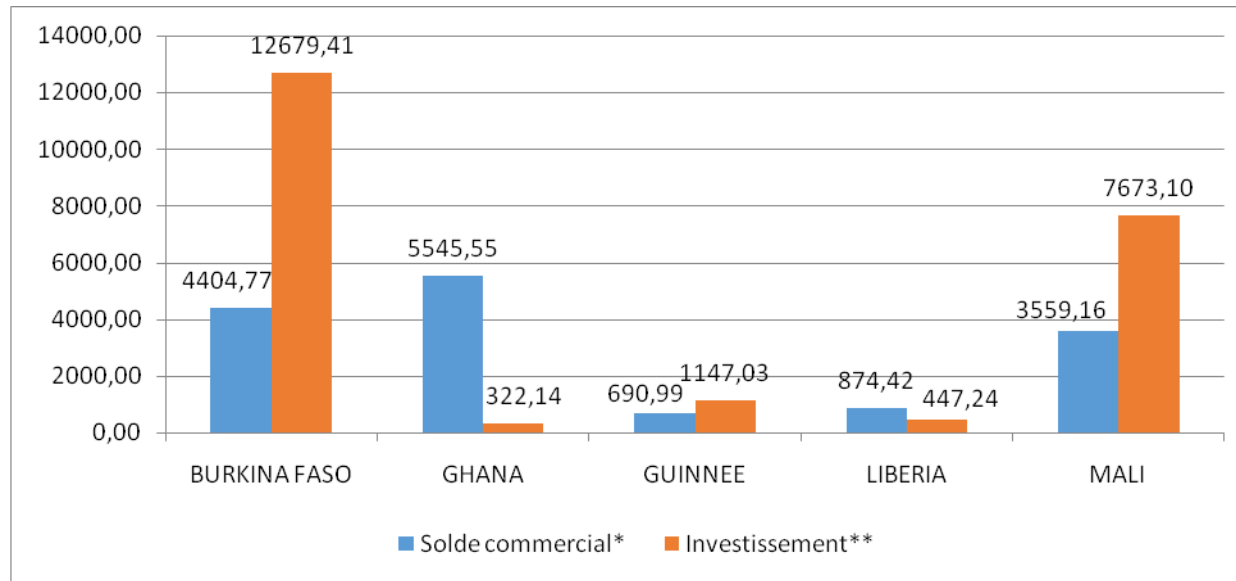
Source : Données de UN COMTRADE

Il ressort de l'analyse des statistiques commerciales que globalement la balance commerciale de la Côte d'Ivoire avec ses partenaires de l'Union africaine est positive. Toutefois, si l'on extrait les pays de la CEDEAO de l'ensemble africain, le solde commercial est négatif sur certaines années. C'est le cas notamment pour les années 2009, 2010 et 2013.

Pour ce qui est de la CEN-SAD, le solde commercial est négatif pour les années 2006, 2008, 2012 et 2014 bien que pour le cumul de la période 2000-2014, il soit positif. Ceci est plus net lorsqu'on analyse les flux avec les membres non CEDEAO de cette organisation. De 2002 à 2014, la balance commerciale avec ces pays est structurellement négative, ce qui s'explique par un niveau d'exportation qui stagne alors que les importations enregistrent une hausse continue.

Par contre, pour toutes les organisations d'intégration ouest africaines (UFM, UEMOA ou CEDEAO) la balance commerciale de la Côte d'Ivoire ressort structurellement positive. Ceci s'explique très certainement par la proximité géographique, mais aussi par l'approfondissement de l'intégration qui favorise une circulation plus fluide des biens, des services et des personnes.

Graphique 9 : Solde commercial (2000-2014) et flux d'investissement (1996-2010) avec les pays voisins immédiats de la Côte d'Ivoire



Source : Données de UN COMTRADE et du CEPICI ; *en millions de dollars et **en millions de FCFA

Le solde commercial avec tous les voisins immédiats est positif sur la période 2000-2014. Il est particulièrement important avec le Burkina Faso et le Mali, avec 12,68 milliards de dollars et 7,67 milliards respectivement. Ils sont suivis par la Guinée. En termes d'investissement, le Burkina et le Mali arrivent également en tête, suivis du Ghana.

2.5.3 Avantages sociopolitiques

L'intégration régionale a d'autres avantages liés à la main d'œuvre bon marché notamment dans le secteur agricole et dans l'utilisation de l'espace régional comme moyen d'attirer les investisseurs en Côte d'Ivoire qui est un pays compétitif avec un marché réduit.

Au niveau politique, l'intégration permet de lutter contre la sécurité transfrontalière et constitue un verrou important contre la déstabilisation des pays notamment les changements anticonstitutionnels, à travers l'application du protocole sur la bonne gouvernance de la CEDEAO et de l'Union Africaine.

2.6 Rôle de la Côte d'Ivoire et opportunités en matière d'intégration

Cette section met en exergue le rôle que joue la Côte d'Ivoire en en termes de leadership dans la région et sur le continent. Elle évoque également les opportunités que le pays peut mettre en relief dans sa stratégie d'intégration régionale.

2.6.1 Rôle et affirmation du leadership de la Côte d'Ivoire

Le respect de ses engagements financiers est une marque de crédibilité et d'exemplarité en général et, dans une certaine mesure, une expression de puissance dans les relations inter-états. Il témoigne également de l'intérêt qu'un Etat attache à une organisation.

La Côte d'Ivoire joue un rôle important dans la région au niveau politique, économique et social. Sur la scène politique et diplomatique, il importe de souligner que le pays a réussi son repositionnement, après la crise post-électorale de 2011.

D'un point de vue historique, le problème des arriérés de contributions est apparu lorsque la CEDEAO a abandonné le système du versement direct des contributions au profit du Prélèvement Communautaire (0,5% des importations en provenance des pays tiers), suite à l'entrée en vigueur du protocole y relatif, en 2003.

Au regard des engagements auprès des organisations économiques régionales, la Côte d'Ivoire est à jour du paiement de ses contributions annuelles dans la plupart des institutions. Elle a également procédé au règlement définitif de son stock d'arriérés, depuis décembre 2017, conformément au protocole d'Accord qu'elle a signé en juin 2015 avec la CEDEAO sur le règlement du stock d'arriérés d'un montant total de 8.115.051.610 FCFA. De ce fait, le pays faisait partie des trois (03) Etats membres de la CEDEAO à jour au 31 décembre 2017.

Le pays a en outre réalisé une performance très appréciable dans le niveau de ratification des textes de la CEDEAO. En effet, sur un total de 54 Protocoles et Conventions, adoptés et signés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, un total de ratifié 31 textes communautaire ont été ratifiés et 23 Protocoles et Conventions sont en attente, soit un taux de ratification salubre de 57%. Ce taux est l'un des meilleurs dans la région.

Le leadership politique de la Côte d'Ivoire s'observe dans le niveau de représentativité des cadres ivoiriens dans les instances de

décisions des organisations économiques régionales. Ainsi, le pays assure la Présidence de la Commission de la CEDEAO de 2018 à 2022.

2.6.2 Prospérité économique et influence de la Côte d'Ivoire dans la région

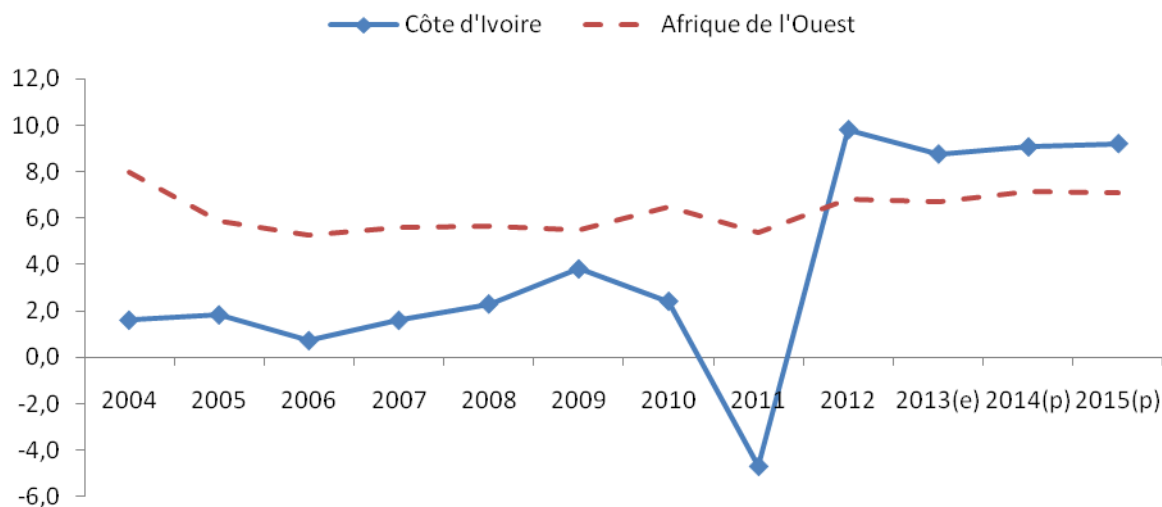
L'économie de l'Afrique de l'Ouest est dépendante de quelques pays seulement. Le Nigéria représente plus de 70% du PIB régional, et en incluant le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, le total s'élève à 90%. La Côte d'Ivoire est la troisième économique de la Communauté.

La Côte d'Ivoire poursuit ses efforts de réformes structurelles et institutionnelles nécessaires à une croissance économique tirée par l'agriculture et le secteur privé. Elle entend ainsi atteindre l'émergence à l'horizon 2020, comme le prévoit le Plan National de Développement (PND 2016-2020).

La croissance économique a connu une remarquable accélération à partir de 2011, année de la fin de la crise post-électorale. Ce succès économique, avec une croissance soutenue d'environ 9% du PIB, a été porté par les cours élevés du cacao et d'importants projets d'investissements (infrastructures, énergie, transports, etc.). Selon le FMI, les performances réalisées par la Côte d'Ivoire ont été bonnes en 2016. La croissance économique a atteint environ 8% du PIB et ce malgré les effets climatiques sur la production agricole (sécheresse).

Le déficit du compte courant extérieur est resté à un niveau bas (environ 1% du PIB). L'inflation a été contenue autour de 1%, bénéficiant de la stabilité des prix de la région UEMOA. Le déficit budgétaire de 4% du PIB, est légèrement au-delà des objectifs fixés par le gouvernement. En comparaison à la moyenne régionale en Afrique de l'Ouest, la croissance économique en Côte d'Ivoire a connu un véritable et remarquable décollage après 2011.

Graphique : Evolution du taux de croissance économique en Côte d'Ivoire



Source : Perspectives Economiques en Afrique 2014, OCDE (2014)

A l'analyse de ce graphique, un constat s'impose. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire est résolument engagé dans une dynamique de croissance économique durable et de développement économique. Longtemps en dessous de la moyenne régionale, le pays affiche désormais une solide croissance économique.

Au titre des perspectives économiques 2015 – 2019, la Cote d'Ivoire s'est dotée d'un Programme Pluriannuel de Convergence, pour se conformer à tous les critères à l'horizon 2019. Les principaux objectifs tournent autour de :

- un taux de croissance du PIB de 10% en 2015 et un taux moyen annuel de 9,2% sur la période 2015 – 2019
- un taux d'inflation annuel moyen de 2%
- un taux de pression fiscale de 17% en 2019
- une maîtrise des dépenses publiques totales qui passerait de 23,6% du PIB en 2015 à 21,3% en 2019 ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait progressivement pour ressortir à 1,9% du PIB en 2019.

La relance économique entamée depuis 2011 devrait se poursuivre jusqu'à l'horizon 2020, concrétisant ainsi la vision du Chef de l'Etat de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent. Les indicateurs de performance économique sont tous au vert et les perspectives pour

notre pays sont heureuses. L'afflux des investisseurs étrangers et autres bailleurs de fonds est une marque de confiance et un encouragement à l'aller de l'avant, pour le bonheur des populations.

Les indicateurs de performances économiques confirment bien que la Côte d'Ivoire représente une économie solide dans la région. En tant que leader de la zone UEMOA, avec environ 40% de contribution au du Budget, le pays continue de peser de tout son poids dans les orientations stratégiques politiques et économiques.

Il y a cependant des statistiques économiques pour montrent que la Côte d'Ivoire présente des balances déficitaires. Ces chiffres invitent à repenser les stratégies et politiques économiques afin de consolider les acquis et importants résultats obtenus. Inverser la courbe des secteurs d'activités pour lesquels la Balance des Transactions Courantes (BTC) de la Côte d'Ivoire est déficitaire, devient un défi à relever impérativement. La BTC est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels (Balance Commerciale) et des services (Balance des Invisibles) entres les résidents d'une économie et le reste du monde (les non-résidents) au cours d'une période déterminée (le plus souvent l'année). C'est un indicateur de mesure de la compétitivité externe de l'économie nationale.

Tableau 4 : Balance des Transactions Courantes en Côte d'Ivoire

| <i>En milliards de FCFA</i> | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------------------------------|----------|----------|---------------------|
| Compte des transactions courantes | -119,1 | -245,5 | -126,4 |
| • Balance Commerciale | 1 874,0 | 1 817,8 | -56,2 |
| • Balance des Services | -1 193,9 | -1 179,5 | 14,4 |
| * Dont Fret | -775,8 | -684,4 | 91,4 |
| * Dont Voyage | -118,0 | 4,5 | 122,5 |
| • Balance des Revenus Primaires | -595,5 | -637,8 | -42,3 |
| • Balance des Revenus Secondaires | -203,7 | -246,1 | -42,4 |

Source : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (2016)

Au titre des transactions courantes, la balance commerciale du pays est structurellement excédentaire, mais en légère baisse en 2016 par rapport à 2015. En revanche, les Balances des Services, des Revenus Primaires et des Revenus Secondaires sont structurellement déficitaires. Les deux années consécutives de déficit courant, en liaison avec la forte croissance, s'expliquent par l'importance des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ! Le déficit courant représente 1,1% en 2016 contre

0,6% en 2015. En tout état de cause, il est en deçà du seuil critique de 5% fixé, dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA.

En termes d'enseignement à tirer, il importe de souligner que l'équilibre des comptes extérieurs est fortement dépendant de l'agriculture d'exportation, soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des matières premières agricoles, énergétiques et minières sur les marchés internationaux. Il y a un déséquilibre important au niveau de la Balances des Services.

En conséquence, il y a une nécessité de *(i)* consolider le pool commun de devises, à travers le renforcement du dispositif de rapatriement des recettes d'exportation, *(ii)* promouvoir les financements non générateurs de dette (Investissements Directs Etrangers et Partenariat Public Privé) et poursuivre les réformes d'amélioration de l'environnement des affaires, *(iii)* renforcer les politiques publiques visant la transformation structurelle de l'économie ivoirienne (notamment l'accélération de la transformation locale des produits agricoles), *(iv)* redynamiser le tourisme national et les services de transport maritime international, afin de réduire le déficit structurel des services et *(v)* diversifier les partenaires commerciaux.

2.6.3 Intégration des Immigrants dans le tissu national

L'idée que l'immigration représente un coût pour les pays d'accueil est très répandue, mais elle s'appuie rarement sur des preuves empiriques. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) montrent dans un Rapport intitulé « la contribution des immigrants aux économies des pays en développement », publié en janvier 2018, que cette perception négative n'est pas justifiée.

Le stock de migrants d'Afrique occidentale a plus de 8,5 millions d'habitants, dont 47% de femmes, avec une forte proportion de migrants intra-régionaux, près de 80%. Environ 90% des émigrants de la CEDEAO restent en Afrique tandis que les immigrants régionaux pèsent pour 88% des immigrants d'origine africaine et 80% des immigrants de toute origine.

Au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Gambie, les immigrants sous-régionaux représentent plus de 90% des immigrants totaux. La Côte d'Ivoire est le pays qui accueille le plus grand nombre d'immigrants avec plus de 2,2 millions de personnes, suivie du Burkina Faso, 0,8 million et de la Guinée 0,6 million. En ce qui concerne l'émigration, viennent en premier le Mali avec 1,3 million, puis le Burkina Faso avec 1,2 million et le Ghana 0,7 million d'émigrants.

La Côte d'Ivoire comptait environ 2,2 millions d'immigrés en 2015, soit 9,6% de la population totale. Ils sont originaires du Burkina Faso (59%) et du Mali (16%). C'est principalement une immigration de travail. L'immigration a un impact positif sur l'économie ivoirienne car les immigrés contribuent à 18,7% du PIB ivoirien alors qu'ils ne comptent que pour 16,1% des actifs occupés. Les travailleurs étrangers sont majoritairement employés dans l'agriculture (48%), le commerce (24,4%) et l'industrie (7,8%).

Dans l'optique de dresser les priorités pour renforcer la contribution de l'immigration au développement, des esquisses de plans d'actions de politiques sectorielles spécifiques sont indispensables. Les différents axes stratégiques pourraient être notamment de (i) adapter les politiques migratoires aux besoins du marché du travail, (ii) protéger les droits des migrants et lutter contre la discrimination, (iii) investir dans l'intégration des immigrés, (iv) optimiser l'impact de l'immigration sur l'économie, (v) combler le gap en matière d'études sur les migrations et (vi) renforcer les capacités nationales dans la gestion des migrations.

Adapter les politiques migratoires aux besoins du marché du travail

L'adaptation des politiques migratoires aux besoins du marché du travail a connu à début d'opérationnalisation avec le programme de Partenariat intra-africain pour la Mobilité des Talents (TMP). Avec l'appui de la Banque Mondiale, le MIAIE a porté la Phase I (2014-2016) de ce programme pilote qui regroupe quinze (15) pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et des îles de l'océan indien. Le programme de TMP essaye d'apporter des réponses concrètes aux défis et obstacles à la mobilité des compétences en Afrique d'une part et à l'inefficience du marché du travail d'autre part. La Phase II est en préparation.

L'objectif global du TMP est d'identifier les gaps de compétences dans les secteurs stratégiques de la région et améliorer la mobilité des talents et de la main d'œuvre intra-africaine pour apporter une réponse à l'inadéquation des compétences dans la région. De ce fait, le programme de TMP encourage une législation régionale et renforcée sur la migration des travailleurs qualifiés, une harmonisation des politiques et réglementations sur la migration de travail, la mise en œuvre de réformes favorables sur l'immigration de travail, l'instauration d'un Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) et la mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle des diplômes.

Protéger les droits des migrants et lutter contre la discrimination

Aussi bien au niveau national que régional, des cadres juridique, politique et institutionnel qui régissent la migration, existent. Au niveau national, il importe de souligner le Décret n°2004-28 du 15 janvier 2004 portant création de l'Office National d'Identification (ONI), chargé de la mise en œuvre de la politique de l'état civil, l'identification, l'immigration, et l'émigration des personnes résidant en Côte d'Ivoire ; l'Ordonnance n°2007-604 du 8 novembre 2007 disposant que les ressortissants des Etats membres de la CEDEAO ne soient plus assujettis à l'obligation de détenir une carte de séjour et la Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail. Elle prescrit l'égalité de traitement entre les travailleurs immigrés et les ressortissants ivoiriens. Ainsi, toutes les obligations et tous les droits découlant de la législation du travail s'applique à l'étranger quel que soit son statut juridique.

Au niveau régional et international, on note le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et des Protocoles additionnels de la CEDEAO, l'engagement de 14 pays africains dans le cadre de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) pour « rationaliser le fonctionnement des Caisses de Sécurités pour mieux garantir les intérêts des

assurés sociaux y compris ceux des travailleurs migrants » et la Convention de l'ONU de 1990 sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille. Elle souligne le lien entre les migrations et les droits de l'homme. La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière ainsi que son Protocole sur la traite des êtres humains.

Investir dans l'intégration des immigrés

L'intégration des immigrations ne peut se faire sans accompagnement par les textes légaux et réglementaires. Les Etats membres de la CEDEAO devraient tous signer et approuver la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille et le Protocole des Nations-Unies sur le trafic des migrants. Une meilleure coopération régionale des services et organismes nationaux de gestion des flux migratoires est souhaitable. Des efforts devraient continuer d'être réalisés pour améliorer les procédures d'identification des étrangers en situation irrégulière en Côte d'Ivoire et des ivoiriens à l'étranger afin de pouvoir les accompagner dans leurs démarches de retour volontaire par des aides à la formation/réinsertion.

Optimiser l'impact de l'immigration sur l'économie

La migration apparaît comme l'une des solutions efficaces aux grandes difficultés rencontrées par les populations (manque d'emploi, manque d'opportunités d'éducation, etc.) pour atteindre un standard de vie plus convenable. En rendant opérationnel le Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT), les Etats favorisent la mobilité des migrants et de la main d'œuvre qualifiée vers les zones à fort déficit. En comblant le gap de main, grâce à la circulation de l'information, les Etats améliorent la productivité des facteurs de production et de faisant augmentent leurs niveaux de croissance économique.

Comblent le gap en matière d'études sur les migrations

Le gap d'études constitue le maillon faible de l'argumentation en faveur d'une migration productive et utile. L'insuffisance d'une base de données abondante et crédible fait malheureusement défaut. Un SMIT opérationnel pourrait constituer un début de solution.

Renforcer les capacités nationales dans la gestion des migrations

Il importe de renforcer les moyens humain, matériel et financier, mis à la disposition de l'Office National d'Identification (ONI), des services compétents de douanes, de gendarmerie et de sécurité. Des actions spécifiques devraient être menées pour un meilleur brassage culturel et intercommunautaire, une promotion des structures de cohésion sociale, l'instauration de mécanisme des règlements des conflits éventuels et l'implication des populations dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Au total, afin de tirer le maximum de profit de la présence de la population émigrée en Côte d'Ivoire, la stratégie de gestion passe d'une part par un meilleur suivi et un encadrement et d'autre part par une meilleure maîtrise de l'impact des émigrés. Les réponses à donner une émigration de plus en plus importante dans le pays pourraient éventuellement être la mise en œuvre du programme de mobilité des talents (TMP), l'exportation des industries culturelles ivoiriennes (art culinaire par exemple) et la déconcentration des Services compétents du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur sur l'étendue du territoire nationale. Cette dernière stratégie vise à rapprocher le ministère des émigrants pour une intégration utile, réussie et mutuellement profitable.

III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE

3.1 Forces

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une réputation de terre d'hospitalité ; ce qui constitue un atout important dans la dynamique de l'intégration régionale. Ce trait caractéristique du pays, érigé en doctrine politique par le Président Houphouët Boigny, Premier Président de la République, a conduit à l'accueil d'une forte communauté africaine en Côte d'Ivoire. La population étrangère représente plus de 25% des habitants de la Côte d'Ivoire. Cette population immigrée, parfaitement intégrée, est active dans tous les secteurs socio-économiques du pays et son apport au développement économique du pays appréciable. Ceci justifie que malgré les soubresauts politiques, la tradition d'hospitalité de la Côte d'Ivoire demeure.

La longue période de stabilité et les options de développement économique et social ont permis de forger ce qui constitue aujourd'hui deux des principales forces de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'intégration africaine : la place de l'économie ivoirienne dans la sous-région ouest africaine et la qualité des infrastructures du pays.

La Côte d'Ivoire est la première économie de l'UEMOA et fait partie, avec le Ghana et le Nigeria des trois principales économies de la CEDEAO. Cela en fait **une puissance économique sous régionale** capable d'influencer l'économie des Etats voisins. Ceci est d'autant plus important que la qualité de ses infrastructures économiques est un facteur important dans l'interconnexion des économies de la région et la promotion des échanges économiques entre les pays.

La Côte d'Ivoire dispose, par ailleurs, de ressources humaines de qualité, capables d'aider à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politique de développement, au service du continent.

Considérée à juste titre comme la CEDEAO en miniature, la Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures et des ressources humaines de qualité. Elle est de ce fait un carrefour stratégique et incontournable. Ce qui pourrait expliquer l'organisation de nombreuses initiatives culturelles et touristiques, comme le Marché des Arts et du Spectacle Africain d'Abidjan (MASA), le Festival des Musiques Urbaines d'Anoumambo (FEMUA), etc.

A l'ensemble de ces facteurs, il convient de mentionner le leadership du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, qui jouit d'une grande crédibilité et d'un profond respect dans l'espace ouest africain et sur la scène internationale. De ce leadership, découle l'amélioration de l'image de la Côte d'Ivoire qui fait de remarquables efforts pour apurer l'essentiel de son stock d'arriérés auprès des organisations d'intégration régionales et africaines. La reconnaissance du rôle de la Côte d'Ivoire dans l'intégration africaine et le prestige du Président OUATTARA se sont traduits par les différentes responsabilités et implications des hauts fonctionnaires ivoiriens dans les instances de décision des organisations africaines. Ainsi, le Président OUATTARA s'est vu confié la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pendant deux mandats (équivalents à 2ans), de 2012 à 2014. Plus récemment, les Chefs d'Etat de l'Union Africaine ont confié au Président OUATTARA un rôle de Leader pour l'opérationnalisation de l'Agenda 2063.

3.2 Faiblesses

La Côte d'Ivoire a connu une longue crise interne au début des années 2000 qui a non seulement ralenti le rythme de son développement économique mais a également fragilisé son influence au niveau sous régional et continental. S'en est suivie une crise postélectorale de 2010-2011 qui a laissé place à un processus de réconciliation nationale. Les difficultés de sortie de crise et la réticence d'une partie des acteurs politiques et leurs militants à aller résolument à la réconciliation nationale est un facteur limitant dans la réalisation des objectifs visant à ériger la Côte d'Ivoire au rang de locomotive de l'intégration africaine.

Le pays reste néanmoins une terre d'accueil de plusieurs millions d'Africains, malgré les difficultés rencontrées dans le processus de réconciliation. L'intégration pourrait souffrir de la conjonction de certains facteurs économiques et sociaux et principalement du niveau élevé du chômage qui affecte particulièrement les jeunes et les femmes. En outre, le modèle ivoirien de croissance économique est un modèle qui crée peu d'emplois en même temps qu'il favorise une forte pression sur les ressources et une forte concurrence sur le marché du travail. En particulier, les pressions sur les ressources foncières sont à l'origine de fortes tensions entre les propriétaires fonciers et les populations migrantes, venues en grande partie des pays voisins. Ce qui constitue une difficulté supplémentaire dans la mise en œuvre des mesures liées à l'intégration sous régionale.

A ces insuffisances, il importe de souligner les faiblesses d'ordre institutionnel et la rareté de ressources. Au niveau institutionnel, bien que la Côte d'Ivoire se soit dotée d'un ministère spécifiquement chargé du pilotage de l'intégration africaine, plusieurs départements ministériels sont impliqués dans la mise en œuvre des politiques sectorielles dont certaines sont issues des politiques et programmes communautaires. Dans cette configuration, l'une des faiblesses porte sur la difficulté d'avoir une vue globale et complète des actions des ministères sectoriels du fait de la faiblesse de communication interministérielle. Ce qui explique en partie la faible coordination au niveau national des structures en charge de l'intégration. A cela s'ajoutent les changements des plus hauts responsables des départements ministériels qui sont souvent sources d'instabilité dans l'orientation des politiques de développement.

Relativement à la rareté des ressources, il convient de noter que les faibles allocations budgétaires dédiées au Ministère en charge de l'intégration limitent ses capacités dans le pilotage du processus d'intégration. Cette situation est à l'origine de la difficile décentralisation du ministère qui souhaite déployer ses services compétents hors de l'agglomération abidjanaise.

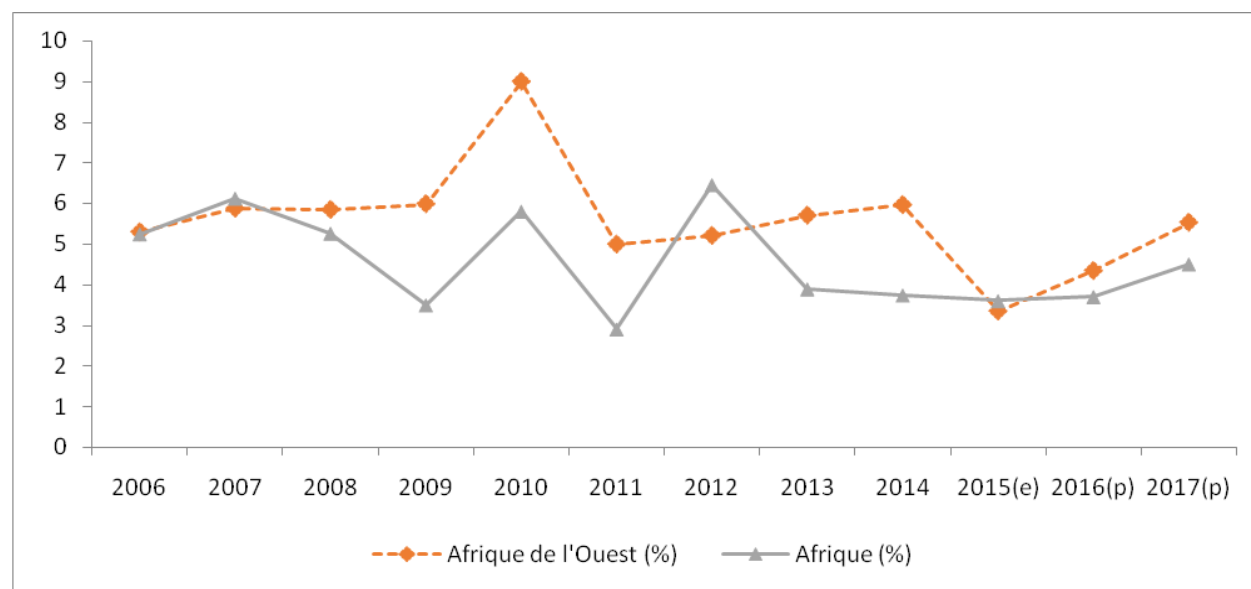
La non application effective et non transposition de certains actes communautaires sont une autre faiblesse qui entrave le processus d'intégration. Le faible niveau d'appropriation des textes communautaires est lié à l'insuffisante implication des populations et du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'intégration. Au total, tout ceci ne facilite pas l'action de contrôle citoyen et l'appropriation du processus par la population sensée bénéficier des retombées de l'intégration.

3.3 Opportunités

Avec la fin de la crise post-électorale et la reprise économique soutenue, depuis 2012, la Côte d'Ivoire a une occasion inouïe de reprendre et de consolider sa place de leader dans le processus d'intégration régionale et africaine. Les opportunités confortant cette ambition sont légions. Au nombre de ces opportunités, il convient de citer la convergence de vues des Chefs d'Etat sur la nécessité de conjuguer les efforts pour une intégration réussie. Seule l'expression de la volonté politique au plus haut niveau de l'ensemble des Chefs d'Etat de la région et du continent africain, pourrait garantir un engagement à unifier le continent afin d'exploiter les immenses potentialités économiques. Cette convergence de vue est matérialisée par des programmes et projets communautaires. Entre autres programmes intégrateurs et structurants, on peut citer le Programme Communautaire de Développement (PDC) de la CEDEAO, le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, le projet de Boucle ferroviaire du Conseil de l'Entente, etc.

Cette volonté politique est renforcée par un retour du **dynamisme économique** qui avait fait défaut au cours des décennies 1980 et 1990. En effet, depuis le milieu des années 2000, l'Afrique est un continent convoité au point d'être aujourd'hui l'un des continents les plus performants et enviés, en termes de niveau de croissance économique.

Graphique 10 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de l'Afrique de l'ouest et du continent entre 2006 et 2017*



Source : African economic outlook 2016; * e: estimation et p: prevision

L'Afrique est considérée aujourd'hui comme l'une des zones économiques les plus dynamiques. Depuis 2006, et malgré la crise financière de la fin de la décennie 2000, l'Afrique affiche un taux de croissance économique élevé. En moyenne, le PIB réel du continent africain a augmenté de 4,6% par an entre 2006 et 2015. Ce dynamisme économique est une réelle opportunité pour booster l'intégration africaine dans la mesure où il peut contribuer au renforcement des échanges économiques intra-africain. Ceci est d'autant plus important pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'Ouest que cette zone enregistre une croissance économique globalement supérieure à la moyenne de l'ensemble du continent. Sur la période 2006 – 2015, l'Afrique de l'Ouest a, en moyenne, enregistré un taux de croissance réel de 5,7% par an. Ce taux a atteint un pic de près de 9% en 2010 et 6% en 2014, malgré l'épidémie d'Ebola qui a affecté certains pays de la sous régions comme la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

Ce dynamisme économique est largement profitable à la Côte d'Ivoire qui voit ses exportations intra-CEDEAO augmenter régulièrement depuis 1999.

De 1999 à 2013, les exportations ivoiriennes en direction du reste de la CEDEAO ont enregistré un taux de croissance moyen annuel d'environ 8,6% contre 11% pour les importations. Sur l'ensemble de la période sous analyse, le solde du commerce de la Côte d'Ivoire

avec les pays membres de la CEDEAO reste positif. Cela indique clairement que le dynamisme économique ouest africain est profitable à l'économie ivoirienne et l'approfondissement du processus d'intégration est une réelle opportunité.

L'existence de ressources et espaces de développement communs pourrait être profitable à tous avec une bonne gouvernance. Le continent africain en général et l'espace CEDEAO en particulier dispose de bassins de développement agricole, minier et énergétique dont l'exploitation nécessite la mutualisation des efforts en vue de maximiser les effets positifs. C'est le cas des bassins fluviaux comme le Niger, la Volta, les fleuves Sénégal et Gambie, de même que les bassins miniers comme le Mont Nimba entre la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Guinée, etc.

Tout ceci est à mettre en perspective avec la longue tradition de mouvements migratoires qui font de l'Afrique l'une des régions du monde où les populations sont les plus mobiles. La région regorge d'importantes communautés étrangères qui vivent en parfaite harmonie avec les populations des pays d'accueil. Selon les statistiques disponibles du Club du Sahel Afrique de l'Ouest / CEDEAO, les pays de l'Afrique de l'Ouest abritaient en 2006 environ 7,5 millions de migrants, issus de la migration intra régionale. Ce chiffre représente environ 3% de la population régionale, supérieur à la moyenne du continent africain (2%) et surpasse largement celui des pays de l'Union européenne qui est d'environ 0,5%.

3.4 Menaces

Le continent africain en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier font face à d'importants défis qui sont autant de menaces pour l'intégration. Après les décennies de crise politico-militaire qui ont secoué plusieurs pays, les Etats doivent trouver des solutions efficaces et pérennes aux menaces sécuritaires difficilement gérables. Au nombre de celles-ci, il importe de retenir le problème de terrorisme et la prolifération des armes légères hérités des conflits armés. Le contexte de non maîtrise des flux migratoires qui pourrait aggraver les problèmes sécuritaires actuels.

Par ailleurs, comme on l'a constaté lors de l'éclatement de l'épidémie Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, les grandes épidémies et les risques sanitaires qui en découlent constituent une autre menace pour l'intégration. Le souci de préserver les nationaux et le territoire rend les Etats frileux face à ce genre de chocs. Ceci est d'autant plus qu'en l'absence de structures sanitaires adéquates, la solution la plus facile pour se prémunir semble être la restriction de la liberté de circulation des personnes, pourtant l'un des piliers de l'intégration.

Un autre facteur qui pourrait être une menace pour l'intégration est le risque d'interruption du consensus sur l'intégration du fait de la faiblesse des institutions. Ces risques sont les plus importants, lors de changements de régimes politiques par des voies anticonstitutionnelles. Chaque fois qu'un coup d'Etat est perpétré dans un Etat africain, le processus d'intégration est mis à mal. De tels

événements, incompatibles avec les principes des organisations, conduisent à des sanctions et les efforts pour le retour vers un ordre constitutionnel conforme aux principes démocratiques ont inmanquablement des incidences sur le rythme de l'intégration.

Cette dernière catégorie de menaces est amplifiée par plusieurs autres facteurs importants parmi lesquels on peut citer les difficultés pour harmoniser les politiques, la non mise en œuvre complète des réformes, programmes et projets d'intégration au niveau régional, l'insuffisance des financements des grands projets intégrateurs et la lenteur dans la mise en place de la monnaie unique régionale.

Tableau 5 : Récapitulatif des forces, faiblesses, menaces et opportunités

| Forces | Faiblesses |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> 👍 la tradition d'hospitalité qui est celle du pays 👍 une économie florissante et capable d'avoir un effet d'entraînement important dans la marche de la région vers l'émergence. 👍 la qualité de ses infrastructures économiques est un facteur clé dans l'interconnexion des économies de la région. 👍 des ressources humaines de qualité capables d'aider à la formulation et la mise en œuvre du développement 👍 l'organisation de plusieurs initiatives culturelles et touristiques comme le MASA, le FEMUA, etc. 👍 le leadership du Président de la République qui jouit d'une grande crédibilité et d'un respect certain dans l'espace ouest africain et sur la scène internationale | <ul style="list-style-type: none"> 👎 les difficultés de sortie de crise et celles rencontrées dans le processus de réconciliation nationale 👎 le niveau élevé du chômage qui affecte particulièrement les jeunes et les femmes. 👎 les faibles allocations budgétaires au Ministère en charge de l'intégration qui limitent ses capacités dans le pilotage du processus d'intégration 👎 un modèle de croissance économique qui crée peu d'emplois en même temps qu'il favorise une forte pression sur les ressources 👎 une faible coordination au niveau national des structures en charge de l'intégration 👎 la faible implication des populations et du secteur privé dans la définition et la mise en place des instruments d'intégration |
| Menaces | Opportunités |
| <ul style="list-style-type: none"> 👎 le problème de terrorisme et la prolifération des armes légères 👎 les grandes épidémies et les risques sanitaires 👎 le risque d'interruption du consensus sur l'intégration du fait de la faiblesse des institutions | <ul style="list-style-type: none"> 👍 la convergence de vue des chefs d'Etat sur la nécessité de l'intégration 👍 un ensemble de programmes et projets intégrateurs au niveau sous régional. 👍 le dynamisme économique sous |

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ☞ la non maîtrise des flux migratoires | ☞ régional et continental |
| ☞ la non mise en œuvre complète des réformes, programmes et projets d'intégration au niveau régional | ☞ l'existence de ressources et espaces de développement communs |
| ☞ l'insuffisance des financements des grands projets intégrateurs | ☞ la longue tradition de mouvements migratoires |
| ☞ la lenteur dans la mise en place de la monnaie unique régionale | ☞ Marché de l'Afrique en pleine croissance avec une population estimé à plus d'un milliard d'individus à l'horizon 2060 |
| ☞ persistance du nationalisme dans les Etats | ☞ potentiel d'investissement du secteur privé en Afrique ; |

IV. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4.1 Vision

La vision est énoncée comme suit :

« La Côte d'Ivoire est prospère et rayonnante, dans la paix et la cohésion sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, entretenant des relations franches, fraternelles et amicales particulièrement avec les pays de la région, pesant sur toutes les décisions régionales, attirant les talents culturels, sportifs et économiques et, grâce à ses nombreuses entreprises à vocation panafricaine, diffuse le label « Ivoire », symbole de qualité et de fierté africaine. »

4.2 Orientations stratégiques

L'analyse effectuée dans le cadre stratégique ci-dessus et des principes ci-dessous énoncés permettent de justifier l'orientation stratégique et de formuler les axes stratégiques.

4.2.1 Principes directeurs

Le PSI 2018 – 2022 repose sur les principes suivants :

- (i) le respect et la primauté des engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'international ;
- (ii) la cohérence entre le PND 2016 – 2020 et les autres documents de planification du Ministère ;
- (iii) la complémentarité et la synergie qui existent entre tous les acteurs nationaux et régionaux œuvrant dans le domaine de l'intégration.

Les actions du PSI doivent aider à atteindre les objectifs globaux de développement de la Côte d'Ivoire. Compte tenu de leurs importances, ces actions doivent constituer des priorités pour l'Etat de Côte d'Ivoire. Il s'inspire du Plan National de Développement qui est le document de référence de toutes les actions de développement de la Côte d'Ivoire sur la période 2016 – 2020.

Dans le contexte de rareté des ressources, les acteurs doivent éviter d'agir là où d'autres institutions nationales interviennent, pour éviter ainsi le gaspillage. Cela doit se faire en concertation avec les autres institutions nationales, conformément aux missions et attributions qui leurs sont assignées.

4.2.2 Objectifs et Axes stratégiques

Les orientations stratégiques sont fondées sur le résultat d'impact que le Gouvernement s'est fixé à travers l'axe 5 du PND 2016-2020 qui, faut-il le rappeler, est énoncé comme suit « *l'insertion économique et l'intégration régionale et internationale de la Côte d'Ivoire sont renforcées* ».

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur entend contribuer à l'atteinte de ce résultat, en se focalisant sur trois (03) axes stratégiques à savoir (i) l'optimisation de la gouvernance nationale en matière d'intégration africaine, (ii) le renforcement du rôle de la Côte d'Ivoire en matière de politique d'intégration africaine et de coopération régionale et (iii) la contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire.

Le PSI 2018 – 2022 s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Optimisation de la gouvernance nationale en matière d'intégration africaine**
- **Axe 2 : Renforcement du rôle de la Côte d'Ivoire en matière de politique d'intégration africaine et de coopération régionale**
- **Axe 3 : Contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire**

Pour chacun des axes stratégiques, il a été formulé un résultat stratégique dont la réalisation dépend d'un certain nombre d'effets, qui eux-mêmes sont constitués de plusieurs mesures. Ces dernières résultent de la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes et précises.

4.3 Mesures clés du PSI 2018-2022

Résultat stratégique 1 : Optimisation de la gouvernance nationale en matière d'intégration africaine

La gouvernance en matière d'intégration prendra en compte toutes les compétences vives nationales du domaine. L'objectif est de confier à chaque acteur identifié le rôle qui lui sied de sorte à pouvoir stabiliser les coûts des structures en charge de l'intégration et adapter la gouvernance de l'intégration au nouvel environnement économique et social. Pour y arriver, le Plan Stratégique de l'Intégration se donne pour ambition d'atteindre le troisième résultat d'impact ci-dessous.

Impact 1 : La Côte d'Ivoire est un modèle en matière de gouvernance de l'intégration africaine

Ce résultat d'impact sera atteint à travers la réalisation de trois effets qui sont *(i)* le cadre institutionnel et réglementaire national de gestion de l'intégration régionale est renforcé *(ii)* les capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'intégration africaine sont renforcées *(iii)* les populations sont informées et sensibilisées sur les questions d'intégration.

Effet 1 : Le cadre institutionnel et réglementaire national de gestion de l'intégration régionale est renforcé

La réalisation de cet effet nécessite celle de deux mesures : *(i)* un comité interministériel d'analyse et de mise en cohérence des politiques et programmes communautaires et nationaux est mis en place ; *(ii)* l'Agence Ivoirienne de Coopération Régionale (AICR) est créée et fonctionnelle et *(iii)* les services en charge de l'intégration sont accessibles aux populations sur toute l'étendue du territoire national.

La mise en place du comité interministériel d'analyse et de mise en cohérence des politiques et programmes communautaires et nationaux nécessitera de *(i)* élaborer et d'adopter un projet de texte définissant les missions, les modalités de fonctionnement et la composition du comité ; *(ii)* mettre le comité en place et de le faire fonctionner ; *(iii)* améliorer la collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF), centres de recherche et les acteurs non étatiques (secteur privé, société civile, etc.) et *(iv)* mettre en place un dispositif de suivi et évaluation des activités de l'Intégration.

La création de l'Agence Ivoirienne de Coopération Régionale (AICR) se fera par *(i)* l'élaboration et l'adoption de textes relatifs à l'AICR, par *(ii)* l'opérationnalisation de la structure, par *(iii)* la conduite d'étude pour la construction du siège de l'AICR et par *(iv)* l'évaluation de l'AICR.

Effet 2 : Les capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus d'Intégration Africaine sont renforcées

L'atteinte de cet effet nécessitera deux mesures: *(i)* les capacités du Ministère en charge de l'Intégration Africaine sont renforcées et *(ii)* les capacités des autres acteurs sont renforcées ; et *(iii)* les capacités des autres acteurs sont renforcées.

Pour le renforcement des capacités du Ministère de l'Intégration Africaine, il faudra *(i)* identifier les besoins et renforcer les moyens humains et matériels du Ministère de l'Intégration Africaine et *(ii)* organiser des séances de renforcement de capacité à l'intention du personnel du Ministère en charge de l'Intégration Africaine.

Quant au renforcement des capacités des autres acteurs, cela passera par *(i)* identifier les besoins et renforcer les moyens matériels des autres acteurs impliqués dans le processus d'intégration et par *(ii)* organiser des séances de renforcement de capacité à l'intention des autres acteurs.

Effet 3 : Les populations sont informées et sensibilisées sur les questions d'intégration

Deux mesures sont prévues : *(i)* l'information et la sensibilisation des différentes couches de la population ivoirienne sont assurées et *(ii)* les outils de communication sont disponibles et le site internet est opérationnel.

Pour assurer l'information et la sensibilisation des populations vivant en Côte d'Ivoire, le MIAIE devrait *(i)* promouvoir les activités du Ministère et des structures en charge de l'Intégration ; *(ii)* conduire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention de la population sur les programmes d'intégration ; *(iii)* recenser les besoins des Communautés vivant en Côte d'Ivoire sur les questions d'intégration et les assister ; *(iv)* mettre en place des mécanismes d'intégration socioculturelle et économique des Communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire.

Pour rendre disponibles et opérationnels les outils de communication sur l'intégration, le MIAIE va s'atteler à *(i)* développer des outils pour communiquer sur les activités de l'Intégration (Newsletters, émissions radio, TV, magazines, films, etc.) ; *(ii)* améliorer l'animation du site internet du ministère et *(iii)* créer des services déconcentrés en charge de la promotion de l'intégration.

Résultat stratégique 2 : Renforcement du rôle de la Côte d'Ivoire en matière de politique d'intégration africaine et de coopération régionale est renforcé

La Côte d'Ivoire demeure le pays leader dans l'espace UEMOA et la troisième économie de la CEDEAO après le Nigéria et le Ghana. Elle se doit d'assumer son rôle de leader et de principal pilier dans la conduite et la consolidation de la politique d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et au-delà. Pour cela et en vue d'assumer son rôle de leadership, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur à travers la Direction Générale de l'Intégration Africaine vise l'atteinte du résultat d'impact suivant :

Impact 2 : Le leadership de la Côte d'Ivoire dans la sous-région est affirmé

Ce résultat d'impact sera atteint par la réalisation de deux effets qui sont *(i)* les instruments de l'Intégration africaine sont suivis et harmonisés et *(ii)* une politique de bon voisinage est développée.

Effet 1 : les instruments de l'Intégration africaine sont suivis et harmonisés

Le suivi et l'harmonisation des instruments de l'intégration africaine se feront à travers deux mesures qui sont : *(i)* le rôle de la Côte d'Ivoire dans les activités des Organisations Continentales, Régionales et Sous Régionales est accru et *(ii)* les instruments techniques d'intégration sont connus (OHADA, CIMA, etc.).

Pour accroître le rôle de la Côte d'Ivoire dans les activités des organisations continentales, régionales, le pays devrait *(i)* participer aux rencontres des Organisations (réunions, sommets, etc.), *(ii)* contribuer à la conception des Politiques, programmes et projets, *(iii)* organiser des séances de consultations sur les avants projets de textes communautaires, *(iv)* collecter les textes relatifs à l'intégration et les mettre en ligne, *(v)* organiser leur transposition dans le droit national ivoirien ; *(vi)* veiller à l'application des textes communautaires.

Pour faire connaître les instruments techniques d'intégration, il faudra renforcer les capacités des acteurs nationaux sur les instruments techniques d'Intégration et faire connaître les instruments d'intégration.

Effet 2 : Une politique de bon voisinage est développée

La réalisation de l'effet relatif au développement d'une politique de bon voisinage passera par la réalisation de deux mesures à savoir : *(i)* la coopération bilatérale, régionale et multilatérale est renforcée et *(ii)* la coopération entre les structures nationales et sous régionales en charge de la surveillance multilatérale est renforcée.

Le renforcement de la coopération sera possible en mettant en œuvre les activités suivantes : (i) organiser des séances de concertations avec les pays voisins sur les politiques de développement socio-économiques ; (ii) initier des activités bilatérales en vue de la mise en œuvre des textes communautaires ; (iii) mener des activités de coopération transfrontalière ; intensifier la coopération bilatérale avec les autres pays de la CEDEAO ; (iv) entretenir des relations fraternelles avec les pays africains des autres CER ; (v) contribuer à l'ouverture de la région au reste du monde.

Enfin, le renforcement de la coopération entre les structures nationales et régionales en charge de la surveillance multilatérale se fera en identifiant les besoins des structures nationales en charges des questions de surveillance multilatérale et en renforçant leurs capacités et aussi en intensifiant les échanges entre les structures nationales et sous régionales de surveillance multilatérale.

Résultat stratégique 3 : Contribution de l'intégration africaine au développement économique, social et durable de la Côte d'Ivoire est renforcée

Au plan géographique, la Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime longue d'environ 566 km. Elle fait frontière avec cinq (05) pays de la région, notamment à l'Est, le Ghana ; au Nord, le Burkina Faso et le Mali ; à l'Ouest, la Guinée et le Libéria. La Côte d'Ivoire dispose en outre d'énormes atouts importants pouvant lui permettre de tirer bien davantage de profits des opportunités offertes par l'intégration. Le pays envisage profiter de la politique d'intégration pour consolider son développement économique et social. Aussi, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur envisage-t-il d'atteindre le second résultat d'impact intitulé comme suit :

Impact 3 : L'intégration africaine consolide les acquis du développement économique et social de la Côte d'Ivoire

La réalisation de ce résultat d'impact passera par l'atteinte de quatre (04) effets qui sont :

(i) des politiques communautaires de développement humain sont mises en œuvre ; (ii) les opérateurs économiques ivoiriens bénéficient d'un appui adéquat dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux sous régionaux et internationaux ; (iii) des politiques communautaires de développement socioéconomique sont mises en œuvre ; (iv) la préservation de l'environnement et une meilleure gestion des ressources naturelles sont assurées.

Effet 1 : des politiques communautaires de développement humain sont mises en œuvre

Le premier effet de ce résultat d'impact sera réalisé à travers quatre (04) mesures : (i) la traite des personnes est éradiquée et la dignité de l'homme restaurée ; (ii) la paix et la sécurité sont assurées et la lutte contre le terrorisme intensifiée ; (iii) l'accès des populations aux soins de santé et à l'éducation est amélioré ; (iv) la libre circulation des personnes et des biens est assurée.

L'éradication de la traite des personnes et la restauration de la dignité humaine se feront à travers plusieurs activités listées comme suit : *(i)* mettre en œuvre les programmes et plans d'actions de lutte contre la traite des personnes dans les organisations régionales ; *(ii)* faciliter la coordination et l'harmonisation des actions de lutte contre la traite des personnes dans les Etats des Organisations Régionales ; *(iii)* participer aux réunions du Groupe de Travail sur la traite des êtres humains de l'Organisation des Nations Unies

La restauration de la paix et l'intensification de la lutte contre le terrorisme va requérir de *(i)* mettre en œuvre les programmes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits, *(ii)* mener des activités humanitaires dans les pays de la sous-région affectés par des crises ; *(iii)* organiser et participer aux dialogues régionaux de paix et de sécurité dans la sous-région ; et *(iv)* contribuer au renforcement de la coopération en matière de sécurité transfrontalière et de cohésion sociale

L'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé et à l'éducation se réalisera à travers les activités suivantes :

(i) contribuer à la mise en place des mécanismes de veille sanitaire et phytosanitaire au niveau des frontières terrestres ivoiriennes, *(ii)* contribuer à la capitalisation des résultats de la recherche scientifique sous régionaux au profit du développement des secteurs productifs en Côte d'Ivoire, *(iii)* contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies endémiques tel que le paludisme (usine de biolarvicide), *(iv)* promouvoir les programmes de l'intégration dans les établissements scolaires et universitaires frontaliers, *(v)* instaurer le Master de l'intégration dans les Universités, *(vi)* construire et équiper la Bibliothèque de l'intégration

La garantie de la libre circulation des personnes et des biens nécessite de *(i)* sensibiliser et renforcer les capacités des Administrations sur les dispositions communautaires en matière de libre circulation des personnes ; *(ii)* sensibiliser et renforcer les capacités des opérateurs économiques sur les dispositions communautaires en matière de libre circulation des personnes ; *(iii)* opérationnaliser le mécanisme national de suivi de la libre circulation des personnes et des biens ; *(iv)* développer un Partenariat régional pour la Mobilité des Talents et *(v)* organiser des foires économiques et des festivals régionaux.

Effet 2 : les Opérateurs économiques ivoiriens bénéficient d'un appui adéquat dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux sous régionaux et internationaux

Le second effet concernant l'appui adéquat aux opérateurs économiques ivoiriens bénéficient dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux sous régionaux et internationaux passera la réalisation de cinq mesures : *(i)* les opérateurs économiques ivoiriens bénéficie d'un appui dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ; *(ii)* les opérateurs économiques ivoiriens bénéficie d'un appui dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ; *(iii)* Un dispositif d'appui dans le cadre de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun de la CEDEAO est mis en place ; *(iv)* l'appropriation de l'APE régional par les opérateurs économiques nationaux accroît des opportunités d'affaires et *(v)* la libre circulation des capitaux et l'intégration monétaire sont assurées

L'appui des opérateurs dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO nécessitera de *(i)* Sensibiliser les opérateurs économiques et les organisations professionnelles sur le SLEC, *(ii)* mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises ivoiriennes ayant obtenu l'agrément dans le cadre du SLEC et *(iii)* mettre en place un dispositif d'accompagnement des opérateurs économiques ivoiriens sur le marché régional

La mise en place du dispositif d'appui dans le cadre de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun de la CEDEAO conduira à *(i)* contribuer à la mise en œuvre du TEC CEDEAO, *(ii)* mettre en place un dispositif d'appui aux opérateurs économiques et *(iii)* renforcer les capacités des négociateurs nationaux pour la poursuite des négociations sur les tarifs consolidés à l'OMC.

En ce qui concerne l'accroissement des opportunités d'affaires, l'Etat ivoirien devra *(i)* contribuer à la mise en œuvre de l'APE régional ; *(ii)* mettre en œuvre les programmes/projets subséquents de la Stratégie Nationale APE ; *(iii)* évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'APE régional sur le commerce des marchandises ; *(iv)* renforcer les capacités pour la poursuite des négociations d'un APE global ; *(v)* mettre en place un outil d'information et de prospection pour les exportations.

La création de l'outil d'information et de prospection pour les exportations nécessitera de *(i)* réaliser et valider une étude sur la conception d'une plateforme d'informations sur les opportunités d'exportation ; *(ii)* mettre en place et animer la plateforme ; *(iii)* réaliser une étude prospective sur les opportunités d'exportation ; *(iv)* diffuser les résultats de l'étude auprès des opérateurs économiques et *(v)* contribuer à la mise en œuvre de la stratégie Nationale des exportations.

Enfin, concernant la réalisation de l'extrait relatif la libre circulation des capitaux et l'intégration monétaire, le gouvernement ivoirien devra *(i)* optimiser la mobilisation de l'investissement direct étranger et le transfert des technologies ; *(ii)* faciliter l'accès des entreprises nationales aux financements régionaux et internationaux ; *(iii)* faciliter le processus de création et de mise en œuvre effective de la monnaie unique CEDEAO et *(iv)* contribuer à la consolidation des progrès effectués sur le cadre macroéconomique régional.

Effet 3 : Des politiques communautaires de développement socioéconomique sont mises en œuvre

La réalisation de mesures à savoir *(i)* les pôles économiques de développement sont promus et *(ii)* l'interconnexion en infrastructures communautaires des Etats est assurée est nécessaire.

Pour la première mesure, il faudra *(i)* élaborer un schéma directeur de développement des pôles économiques ; *(ii)* réaliser la faisabilité technico-économique des pôles de développement ; *(iii)* rechercher des financements pour la mise en œuvre effective des pôles économiques porteurs ; *(iv)* construire le port sec de Ferkessedougou ; *(v)* contribuer à la mise en œuvre les projets de développement intégré transfrontaliers (Wassoulou, Nimba, SIKOBO, etc.).

Quant au second extrait, pour le réaliser, il faudra *(i)* contribuer à la mise en œuvre d'un schéma directeur de développement des infrastructures d'interconnexion (route, énergie, TIC...); *(ii)* promouvoir les dispositifs communautaires de développement des

infrastructures ; *(iii)* contribuer à la mise en œuvre des programmes communautaires d'infrastructures d'interconnexion ; *(iv)* contribuer à la matérialisation des frontières maritimes et terrestres ivoiriennes et *(v)* participer à la gestion des questions frontalières.

Effet 4 : La préservation de l'environnement et une meilleure gestion des ressources naturelles sont assurées

La réalisation de deux mesures est nécessaire à savoir : la lutte contre le changement climatique est intensifiée ; *(i)* l'érosion côtière et l'avancée du désert sont atténuées et *(ii)* l'autosuffisance et la sécurité alimentaire sont assurées.

L'intensification de la lutte contre le changement climatique sera matérialisée par cinq actions qui sont : *(i)* contribuer au renforcement des capacités techniques des acteurs nationaux à intégrer les stratégies régionales d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes de développement, *(ii)* contribuer à l'amélioration de la résilience et des pratiques d'adaptation aux changements climatiques des populations frontalières dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des ressources en eau ; *(iii)* participer aux rencontres régionales et internationales sur le climat et la biodiversité (Convention de Rio) ; *(iv)* apporter un appui à la restauration et à la préservation des réserves forestières, fauniques et aires protégées au niveau des frontières et *(v)* participer à la mise en œuvre des programmes régionaux de gestion durable des bassins fluviaux.

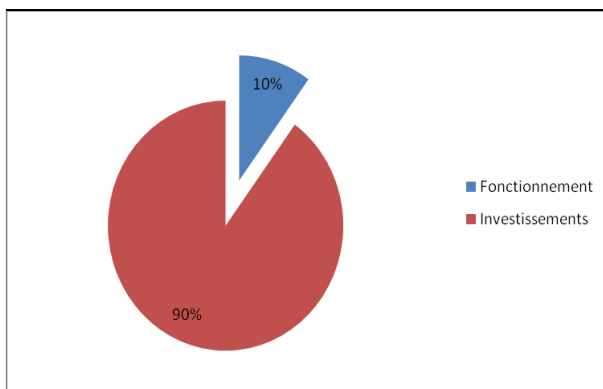
L'atténuation de l'érosion côtière et de l'avancée du désert sera possible à travers la mise en œuvre de plusieurs activités : *(i)* contribuer à la production et à la diffusion des informations sur l'état des ressources en eau, les prévisions saisonnières hydrologiques, les crues et les sécheresses ; *(ii)* contribuer à la mise en place d'un dispositif de gestion intégrée des ressources en eau ; *(iii)* participer aux rencontres régionales et internationales sur la désertification (Convention de Rio) ; *(iv)* participer à la mise en œuvre des programmes régionaux de lutte contre l'érosion côtière et l'avancée du désert ; *(v)* participer à la mise en œuvre des résolutions de rencontres et conférences internationales ; *(vi)* participer à l'aménagement des terres pour les cultures intensives et à la réalisation des aménagements hydro-agricoles ; *(vii)* appui à la maintenance des aménagements et des équipements d'irrigation ; *(viii)* contribuer à la restauration et à la gestion durable des ressources forestières et participer à la promotion des techniques d'amélioration de la fertilité et à la conservation des sols.

Pour arriver à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire, les actions suivantes sont prévues :

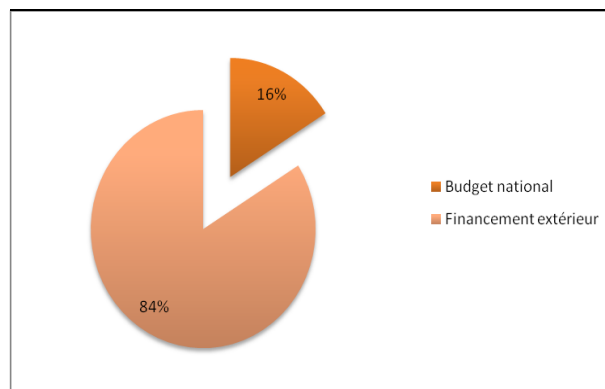
(i) contribuer à la mise en œuvre des programmes régionaux agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; *(ii)* participer aux rencontres régionales et internationales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'irrigation et la gestion durable des terres ; *(iii)* promouvoir le label ivoirien dans la région en matière d'encadrement et de conseil agricole (FIRCA) ; *(iv)* contribuer à l'élaboration d'un plan national d'aménagement du terroir ; *(v)* contribuer à la mise en œuvre de la loi relative au domaine du foncier rural par la facilitation du dialogue Etat/organisations professionnelles et/ou communautés villageoises.

Graphique 11: Répartition du budget en fonctionnement et investissement et par source de financement

a. Nature de la dépense



b. Source de financement



Source : Estimation des auteurs

4.5 Stratégie de mise en œuvre du PSI

Pour la réussite de la mise en œuvre du Plan Stratégique de l'Intégration, il est nécessaire de s'appuyer sur un dispositif institutionnel de suivi. Il faudra en outre envisager une stratégie de communication qui puisse assurer la visibilité des actions du Ministère et d'une façon plus spécifique de la Direction Générale de l'Intégration Africaine.

Dispositif institutionnel de suivi

Le dispositif institutionnel comprend un comité de pilotage, un cadre de concertation et un secrétariat technique. Un décret pris en Conseil des Ministres mettra en place ce dispositif institutionnel.

Le Comité de Pilotage

Il donne les grandes orientations du PSI et négocie avec les autres acteurs non étatiques. Il examine et approuve les différents rapports de mise en œuvre du PSI. Il comprend principalement tous les ministères qui ont un rapport avec les questions d'intégration.

Les membres du Comité de pilotage sont :

- ✓ le Ministère en charge de l'Intégration Africaine ;
- ✓ le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- ✓ le Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- ✓ le Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- ✓ le Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Ce comité sera présidé par le Ministre en charge de l'Intégration Africaine.

Le Cadre de Concertation

Ce cadre a pour objectif de mobiliser des acteurs non étatiques autour de l'exécution du PSI. Il comprend notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé et la Société Civile y compris les ressortissants des communautés ressortissantes des pays de la sous-région. Les membres du cadre de concertation ont un rôle de facilitation et de mobilisation de fonds additionnels pour le financement des activités du PSI non pris en compte par le PND 2016-2020.

Le Secrétariat Technique

Il a pour mission de veiller à la mise en œuvre des actions du plan. Il rédige le plan annuel de travail et les différents rapports. Il coordonne les activités des unités de gestion des projets. Il est présidé par le Directeur Général de l'Intégration et comprend des Coordonnateurs qui sont les Directeurs centraux de la Direction Générale de l'Intégration Africaine. Un Arrêté pris par le Ministre en charge de l'Intégration Africaine précisera son organisation, ses missions et son fonctionnement.

Le Suivi-évaluation

La Direction Générale de l'Intégration Africaine se dotera d'un système de suivi et d'évaluation pouvant lui permettre de suivre les progrès accomplis et s'assurer que les résultats escomptés sont atteints. A cet effet, chaque Direction Centrale devra élaborer pour chaque activité des produits appropriés dans le plan d'actions.

Les produits et résultats correspondants seront un outil de planification, de suivi et d'évaluation efficace pour le MIAIE. Alors que le suivi consistera à suivre l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la mise en séquence des activités, l'évaluation suivra l'efficacité dans l'obtention des résultats (c'est-à-dire les produits et les résultats).

Un logiciel approprié sera développé par le MIAIE aux fins de suivi de toutes sortes d'indicateurs, à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les progrès en matière de mise en œuvre seront coordonnés étroitement, afin d'assurer un niveau élevé de réalisation des activités programmées et l'obtention des résultats souhaités.

Une Cellule de coordination composée de membres des différentes directions, se réunira tous les trois (03) mois pour débattre des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et des défis auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée.

Une Cellule de suivi-évaluation composée d'un représentant de chacune des directions centrales de la DGIA et du Chef de service en charge de la planification du Ministère, se réunira tous les trois (03) mois pour débattre des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et des défis auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée.